

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2024



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20240221-2024-02-1-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

2 BUDGETS

Le budget de la
Ville d'Aire-sur-
la-Lys

Le budget de la Zone
d'Aménagement
Concertée (ZAC) de
Saint-Quentin

Budget principal



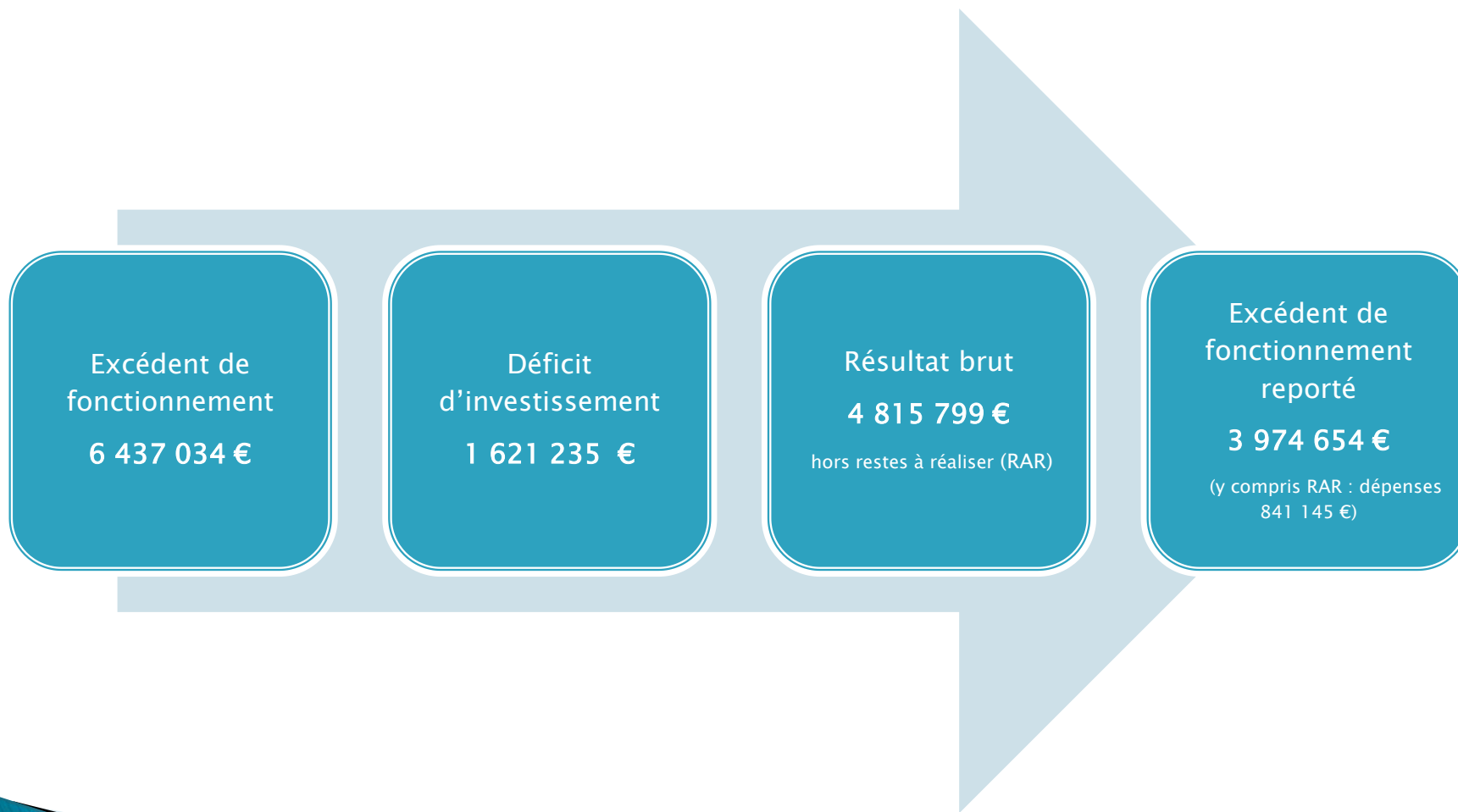
Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20240221-2024-02-1-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

BILAN 2023



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20240221-2024-02-1-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

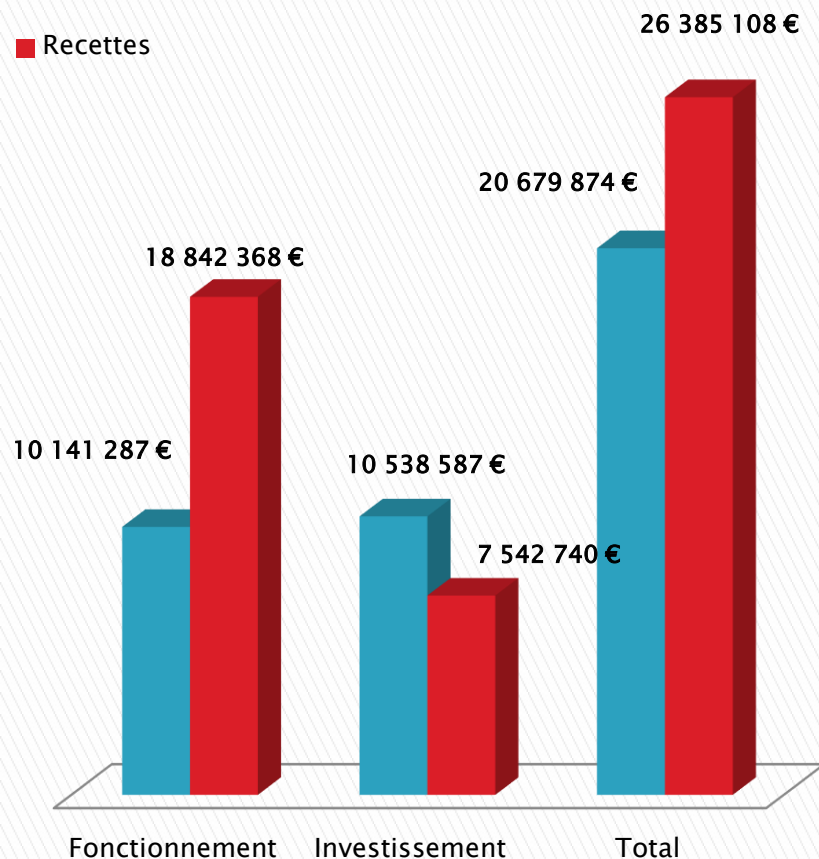
Résultats prévisionnels 2023



Comptes Administratifs

■ Dépenses

■ Recettes

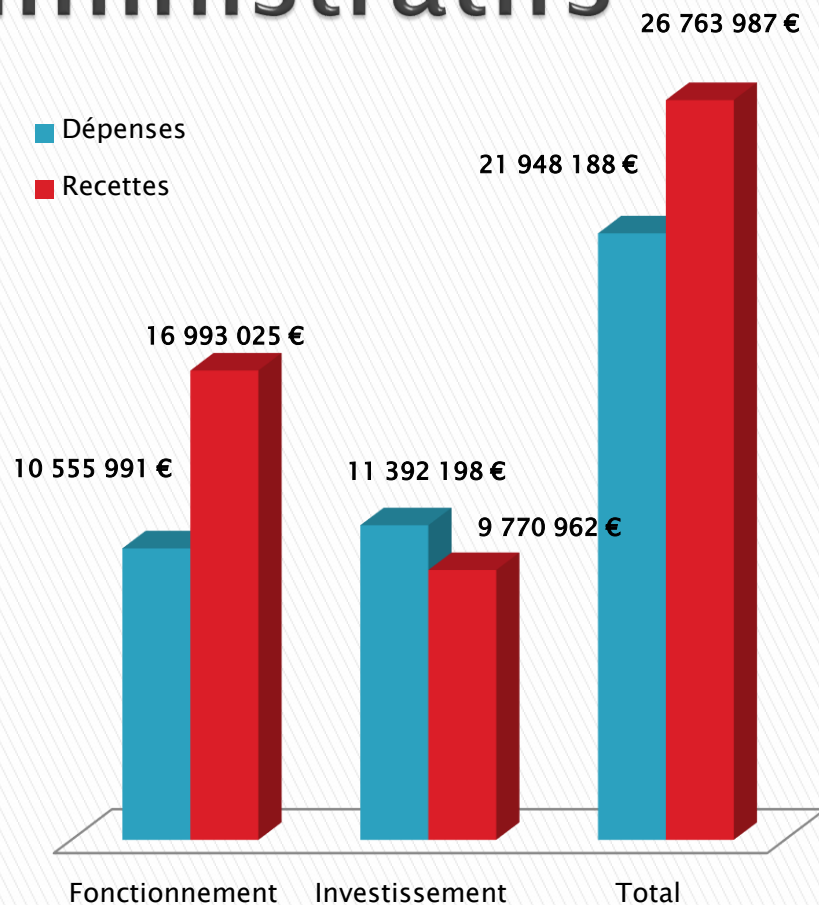


CA 2022

y compris déficit d'exécution 2021 (investissement)
1 921 175 €

■ Dépenses

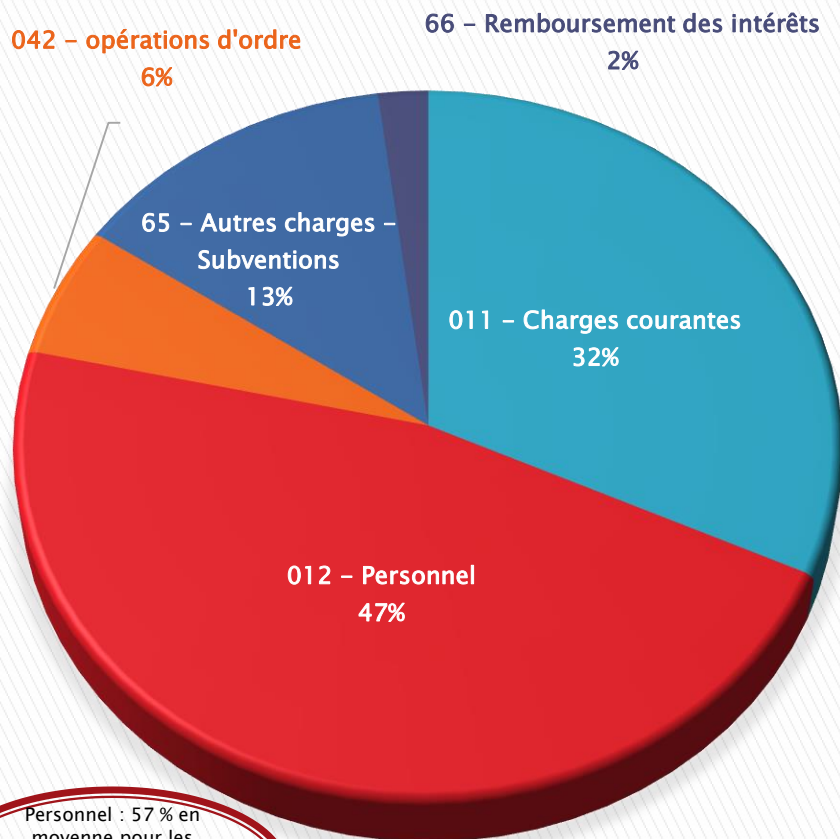
■ Recettes



CA prévisionnel 2023

y compris déficit d'exécution 2022 (investissement)
2 995 847 €

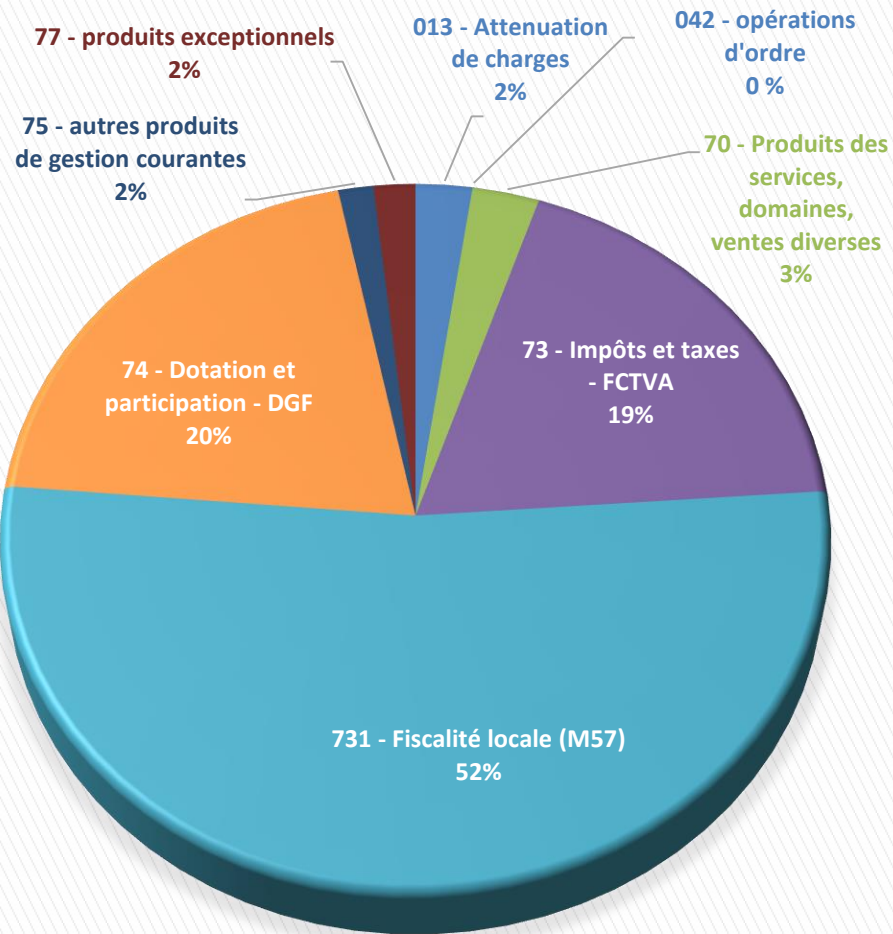
Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20240221-2024-02-1-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024



Personnel : 57 % en moyenne pour les communes de la strate en 2022, source AMF – La Banque POSTALE

Dépenses de fonctionnement 2023

Sous réserve de validation du CA



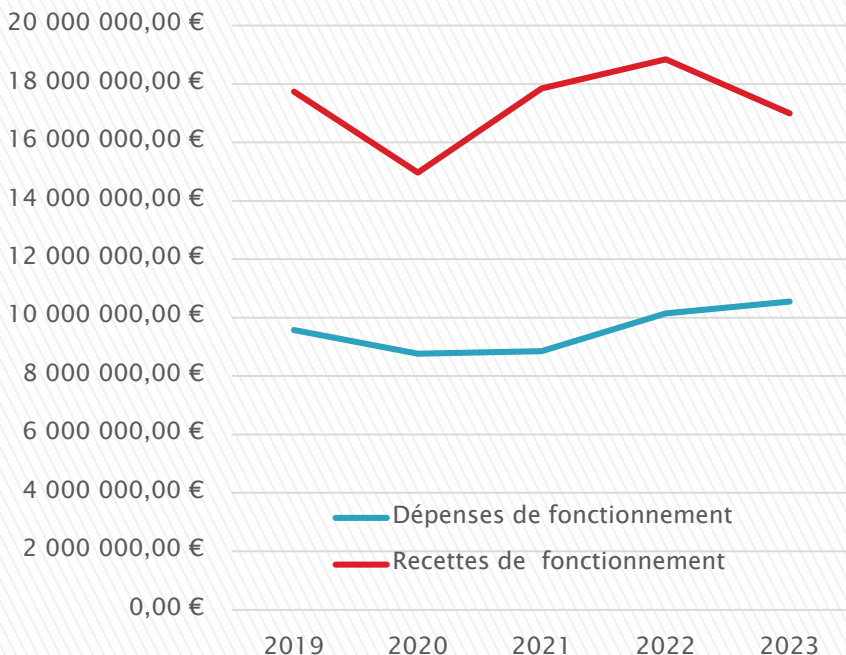
Recettes de fonctionnement 2023

Sous réserve de validation du CA

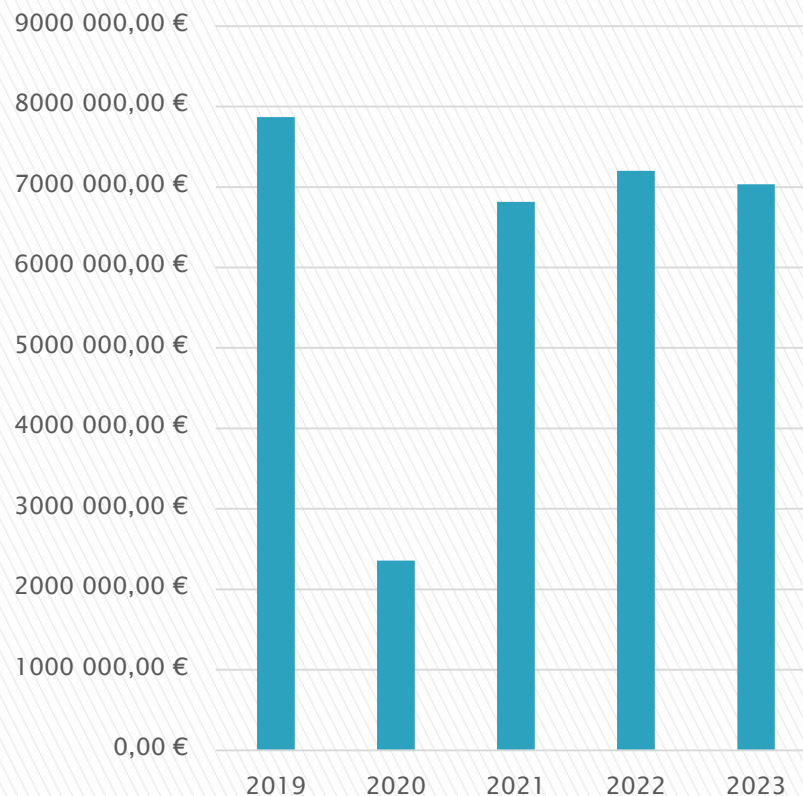
Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20240221-2024-02-1-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

Taux d'équipement 2023 (Dépenses d'investissement hors dette / Recettes réelles de fonctionnement) = **41,5 %**
Moyenne nationale = 27,2 %
 (source : La banque postale - juillet 2023)

2023 : 707 € de dépenses d'investissement par habitant.
 Moyenne nationale en 2022 pour les communes de même strate : 352 €
 (source : La banque postale - juillet 2023)



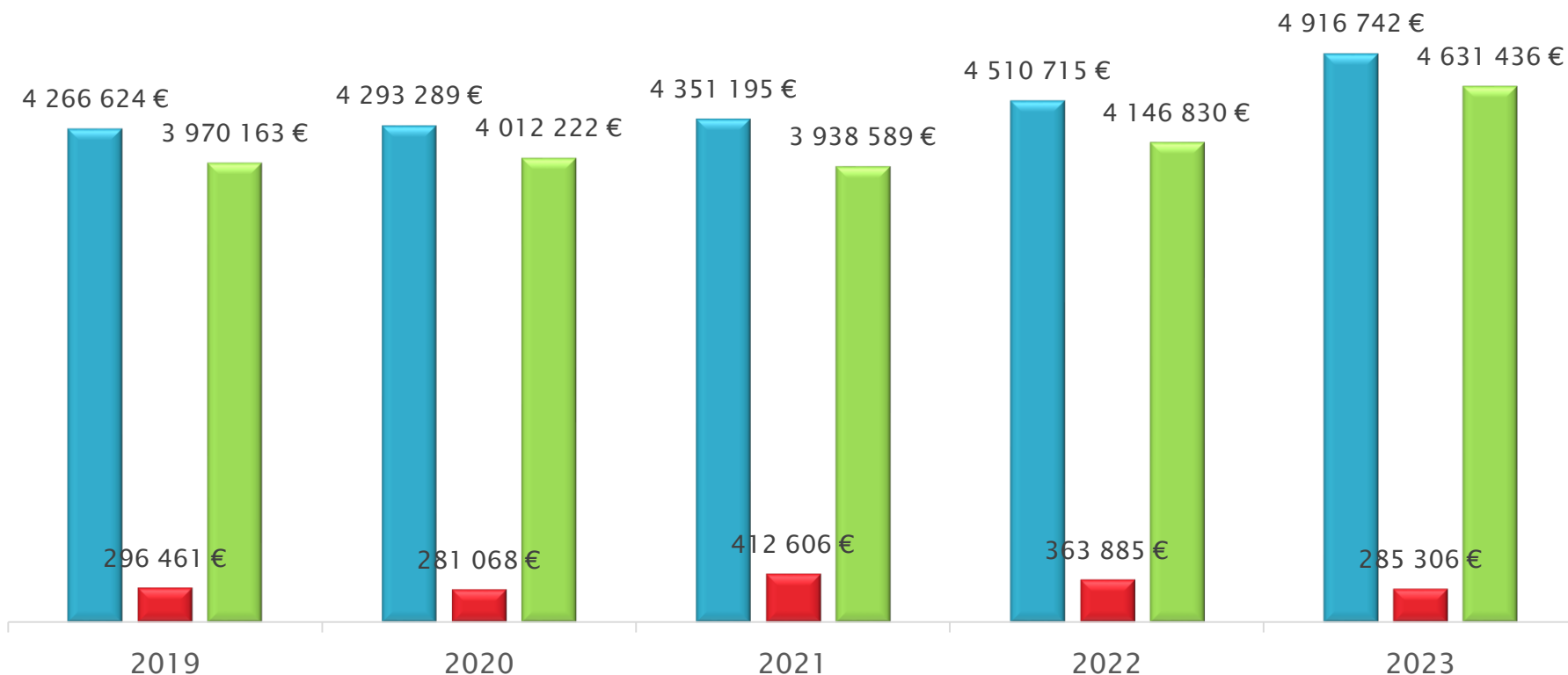
Ecart entre dépenses et recettes de fonctionnement



Evolution des travaux d'investissement (hors dette)

Evolution du chapitre 012 (charges de personnel)

■ Charges brutes ■ Recettes ■ Charges Nettes



Augmentation de 1,5 % du point d'indice au 01/07/2023 (valeur du point = 4,92278 €) : impact sur le traitement indiciaire, la NBI, le SFT et les IHTS.

Evolution du SMIC : +1,81% au 01/01/2023, +2,22% au 01/05/2023 soit une hausse globale de 4,07 % par rapport à 2022.

Revalorisation de certaines grilles indiciaires (indice brut compris entre 367 et 418) pour les agents de catégorie B et C.

Mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (décret 2023-1006 du 31/10/2023).

Ouverture du pôle social cantonal Saint Jean Baptiste (35h), d'un agent d'accueil (20h) et trois agents entreten-

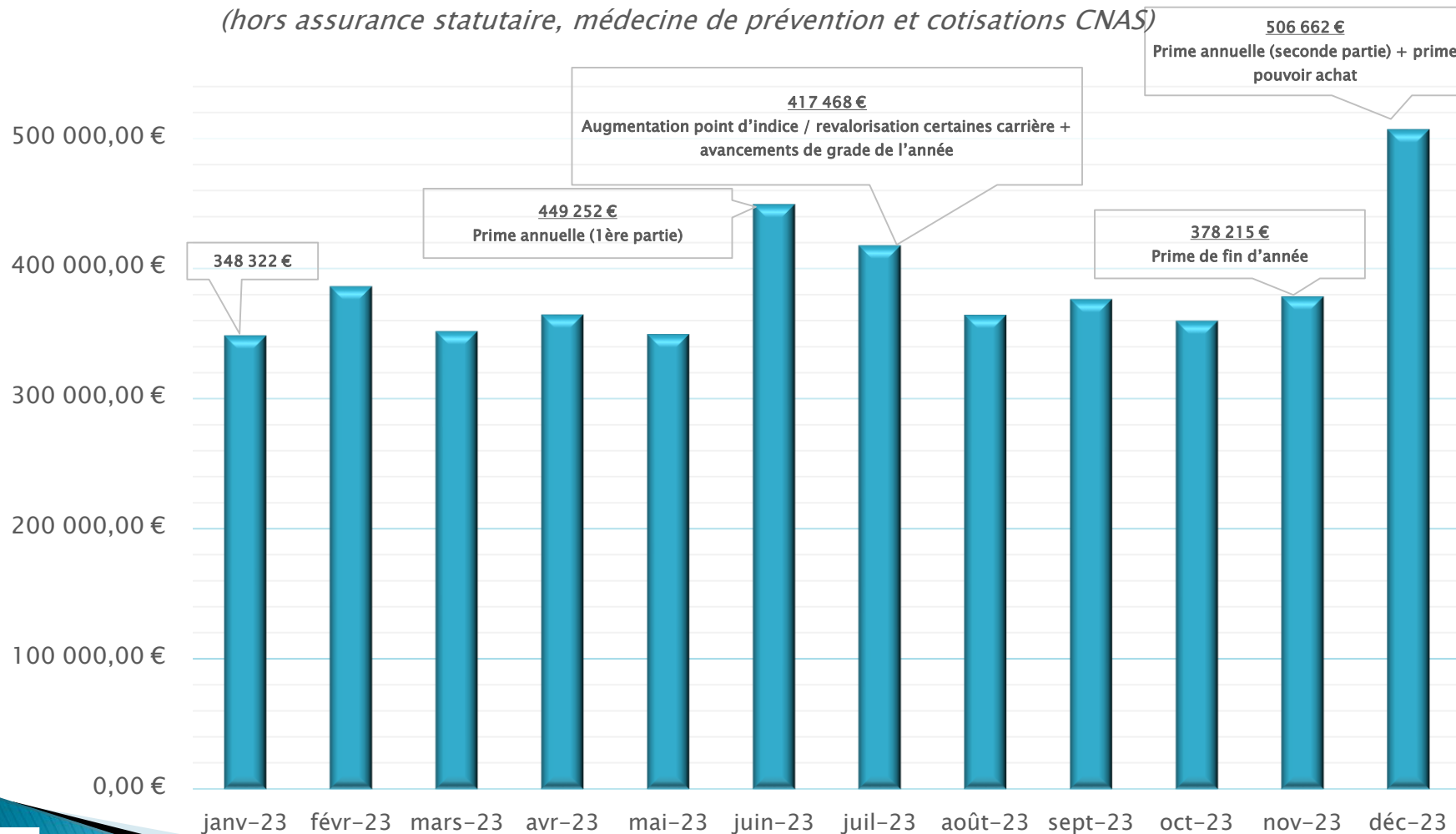
Diminution des remboursements de l'assurance statutaire.

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20240221-2024-02-1-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

Charges de personnel

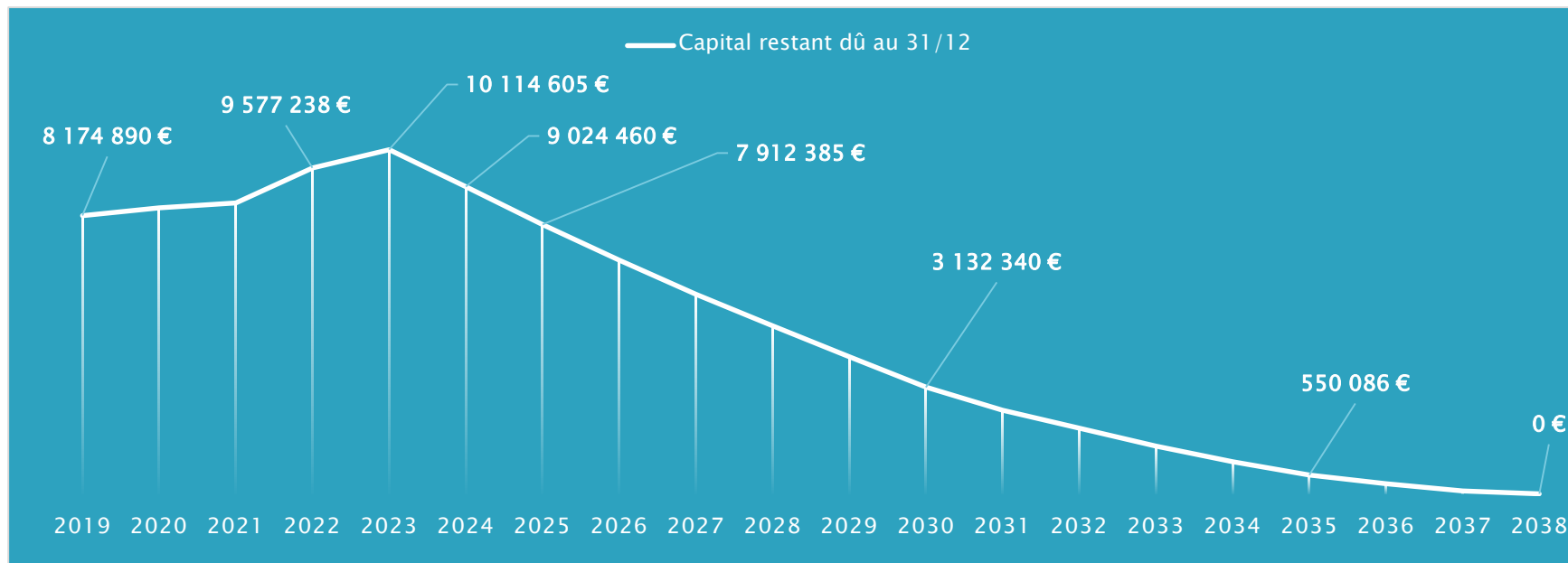
Dépenses mensuelles

(hors assurance statutaire, médecine de prévention et cotisations CNAS)

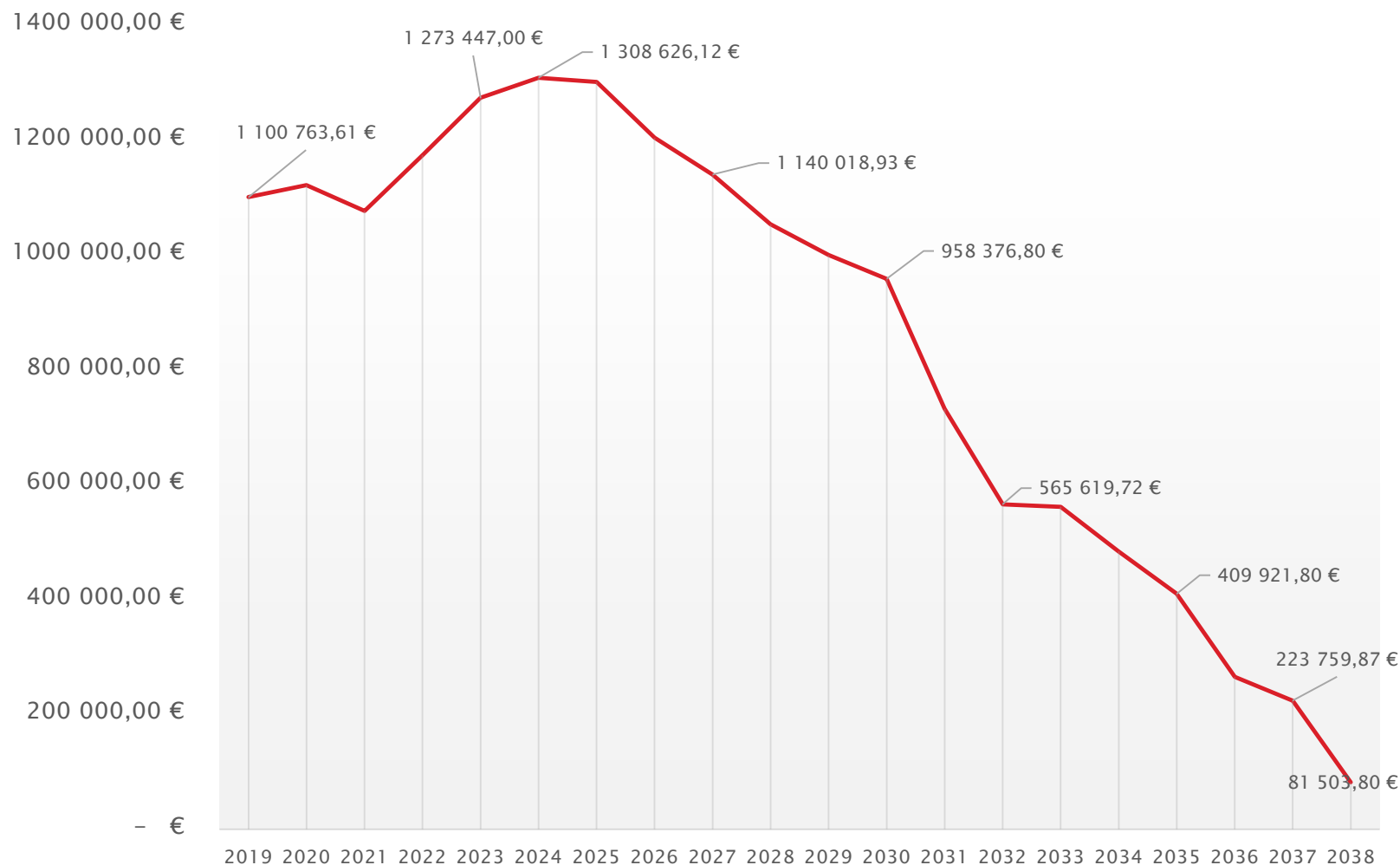


Profil d'extinction de la Dette

- ▶ La charge de remboursement de la dette pour 2024 est estimée à 1 308 626 € : 1 090 145 € en capital et 218 481 € en intérêts, comprenant 15 lignes de prêts, hors nouvel emprunt en 2024.
- ▶ La commune d'Aire-sur-la-Lys ne compte aucun emprunt structuré dans son endettement, mais uniquement des emprunts en taux fixes ou en taux révisable sur les indices de la zone euro.
- ▶ En conséquence tous les emprunts de la Ville sont classés en catégorie 1A (charte Gissler).
- ▶ La Municipalité veille à maîtriser l'encours de la dette, tout en maintenant un haut niveau d'investissement, sans augmenter les taux de fiscalité locale.



Échéance annuelle de la dette



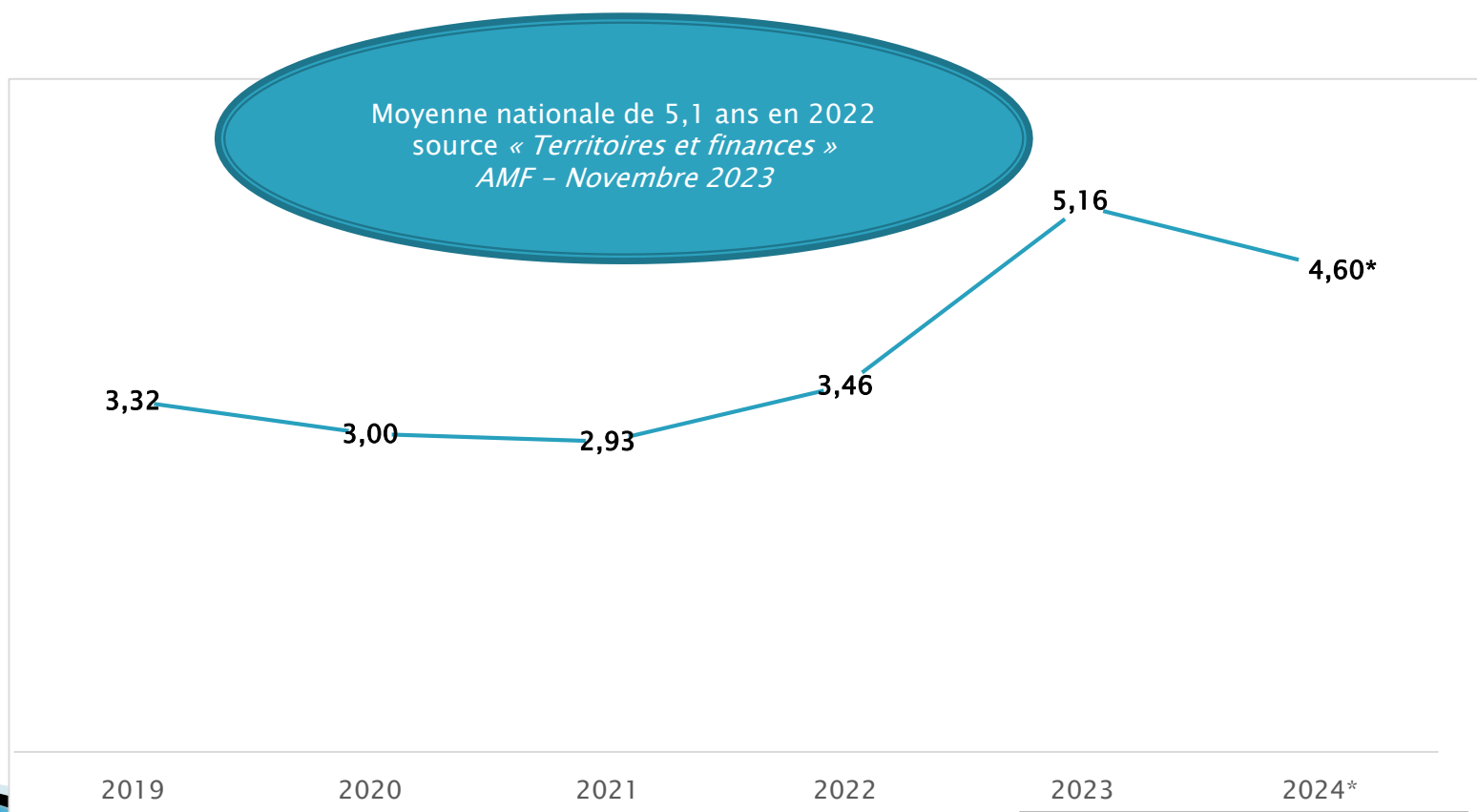
CAF brute Prévisionnelle en €

- L'autofinancement brut de la commune permet de couvrir la charge du remboursement du capital.



Capacité de désendettement

- ▶ Le ratio endettement/CAF représente le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette.



Autres ratios généraux

	Calcul	Commentaires	2019	2020	2021	2022	2023
Taux épargne Brute	Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	Part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Plus il est élevé, plus l'autofinancement des emprunts est élevé	24,83 %	27,98 %	28,82 %	23,49 %	16,93 %
Epargne Nette (ou CAF nette)	Epargne brute – Remboursement de la dette en capital	Solde de l'épargne final. Mesure la capacité d'autofinancement	1 997 425 €	2 252 701 €	2 296 518 €	1 800 942 €	898 729 €
Taux d'Epargne Nette	Epargne nette / Recettes réelles de fonctionnement		17,59 %	20,21 %	20,43 %	14,30 %	7,76 %

Ratios généraux

- ▶ Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

- ▶ Ce ratio se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{Charges réelles de fonctionnement} + \text{remboursement de la dette en capital}}{\text{Produits réels de fonctionnement}}$$

- ▶ Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.

2019	2020	2021	2022	2023
0,82	0,80	0,80	0,85	0,92

Moyenne
régionale 2019
0,92

Coefficient d'autofinancement
courant

- ▶ Le coefficient de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont dispose la commune pour réduire l'ensemble de ses charges et dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts ou à l'engagement de nouveaux investissements.

- ▶ Ce ratio se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{Charges personnel+contingents et participations obligatoires+charges d'intérêts}}{\text{Produits réels de fonctionnement}}$$

- ▶ Un rapport élevé traduit la disproportion entre les charges incompressibles et l'ensemble des produits réels de fonctionnement et donc la difficulté de rééquilibrer ces deux ensembles.

2019	2020	2021	2022	2023
0,39	0,40	0,39	0,39	0,44

Moyenne
nationale 2019
0,44

Rigidité des charges
structurelles

PREVISIONNEL 2024



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20240221-2024-02-1-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

CONTEXTE ET FINANCES LOCALES

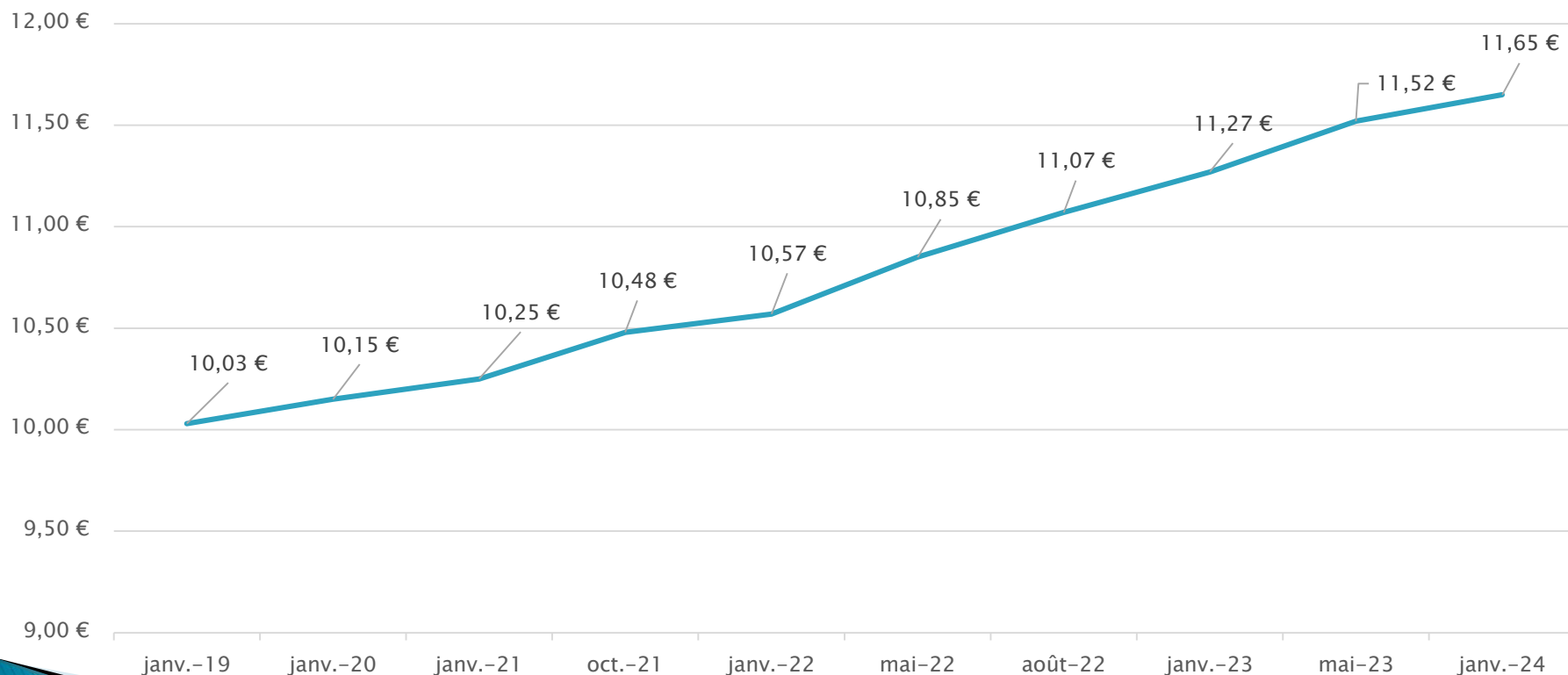
2024



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20240221-2024-02-1-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

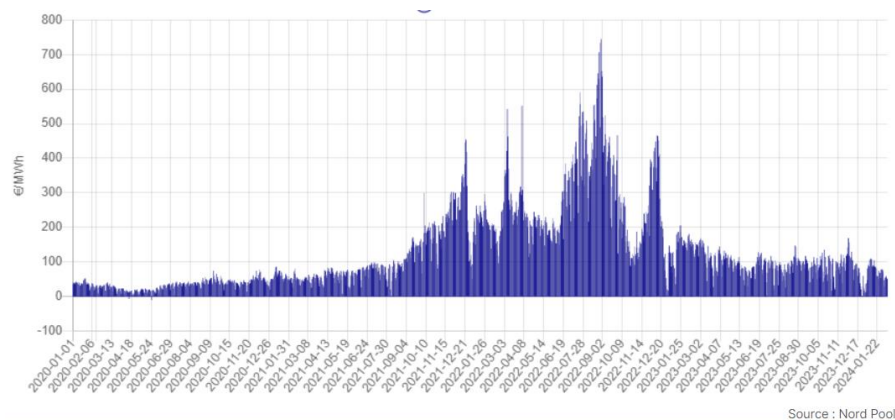
Indicateurs globaux de toutes les collectivités locales

Evolution du SMIC horaire brut (en €)



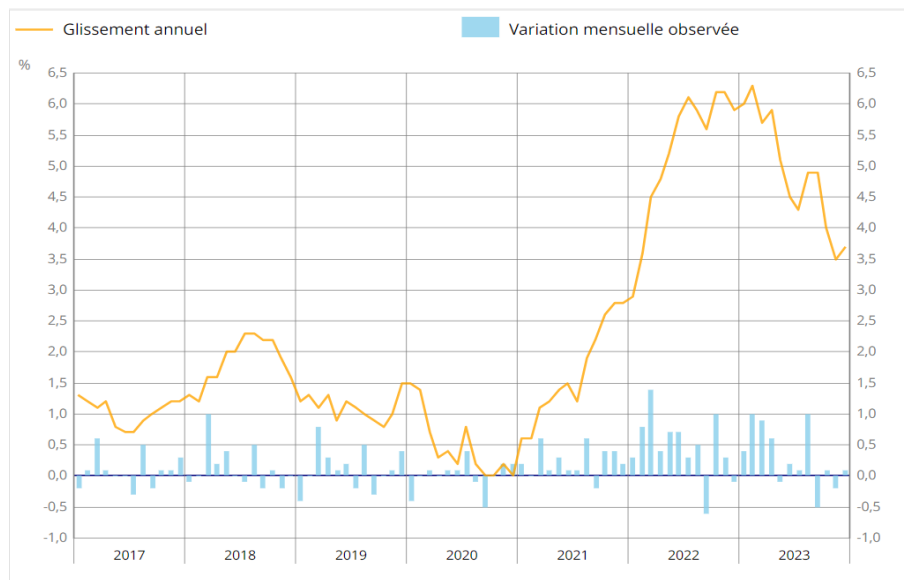
Indicateurs globaux de toutes les collectivités locales

Evolution du prix de l'électricité sur le marché de gros



Source : SELECTA – février 2023

Évolutions de l'indice des prix à la consommation en France

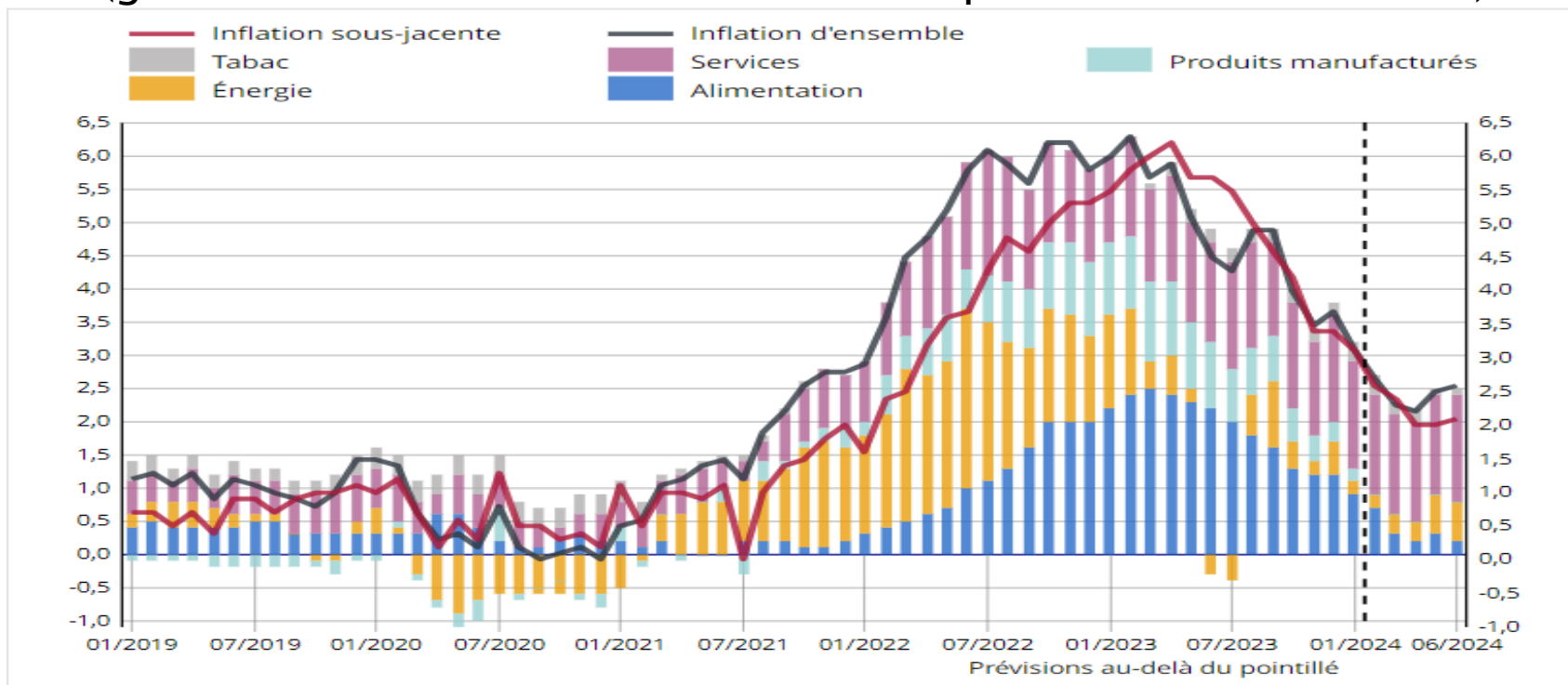


Source : INSEE (décembre 2023)

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20240221-2024-02-1-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

Indicateurs globaux de toutes les collectivités locales

Inflation d'ensemble en France et contributions par poste
(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation)

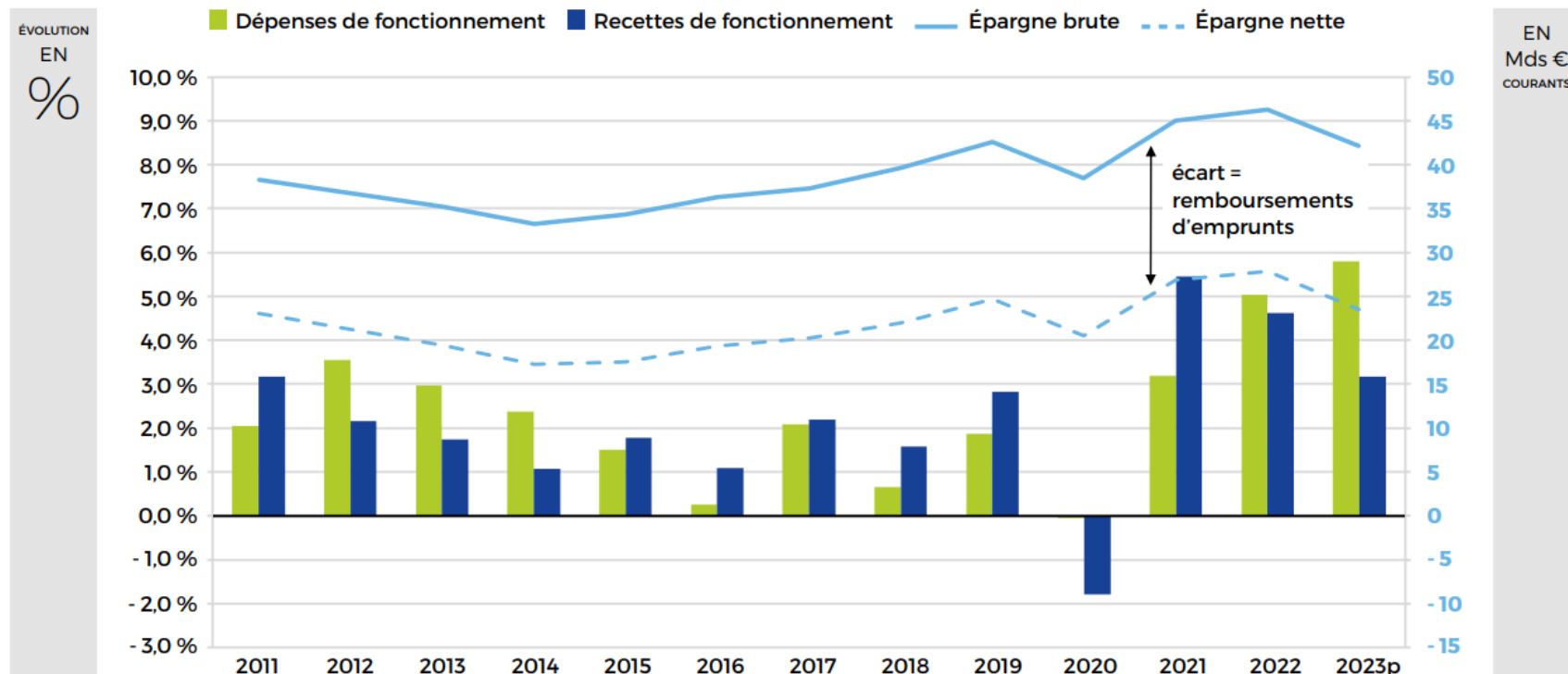


Note : pour janvier 2024, l'inflation d'ensemble constitue une estimation provisoire, l'inflation sous-jacente une prévision.

Lecture : en janvier 2024, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 3,1 % sur un an, selon l'estimation provisoire. Les services ont contribué pour 1,6 point à cette hausse.

Indicateurs globaux de toutes les collectivités locales

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Indicateurs pour les communes

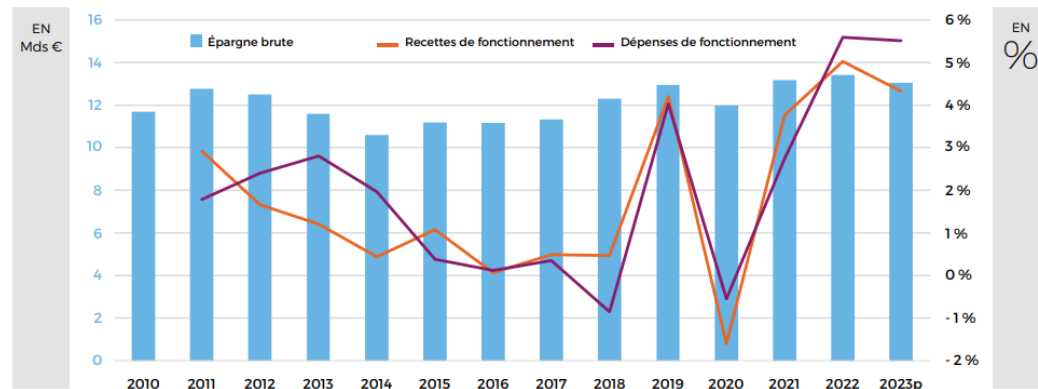
Finances des communes 2023 (estimations et évolutions)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	22/21 %	2022 Mds €	23/22 %	2023p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	22/21 %	2022 Mds €	23/22 %	2023p Mds €
RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 5,0	91,9	+ 4,3	95,9	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 10,8	24,6	+ 7,8	26,5
Recettes fiscales	+ 4,6	60,9	+ 4,7	63,8	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 2,7	15,9	+ 2,9	16,4	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 7,1	11,9	+ 11,6	13,3
Participations	+ 6,1	3,4	+ 5,1	3,6	- Recettes d'investissement (6)	+ 5,3	11,6	+ 5,4	12,3
Produit des services	+ 13,5	6,9	+ 3,6	7,1	- Flux net de dette (7) =	-	+ 1,1	-	+ 1,0
Autres	+ 6,7	4,8	+ 4,6	5,0	- Emprunts nouveaux*	+ 15,4	7,4	+ 0,0	7,4
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 5,6	78,5	+ 5,5	82,8	- Remboursements (8)*	- 0,7	6,3	+ 1,2	6,4
Dépenses de personnel	+ 4,9	42,1	+ 4,5	44,0	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 1,5	-	- 0,2
Charges à caractère général	+ 10,9	19,6	+ 9,0	21,4	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,2	65,6	+ 1,6	66,6
Dépenses d'intervention	+ 2,8	13,7	+ 3,5	14,2					
Autres	- 3,8	1,8	+ 0,0	1,8					
Intérêts de la dette	- 4,7	1,3	+ 14,7	1,5					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 1,9	13,4	- 2,6	13,1					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 4,3	7,1	- 6,1	6,7					

Y compris la collectivité unique à statut particulier "Ville de Paris"

Évolution de la section de fonctionnement des communes

© La Banque Postale



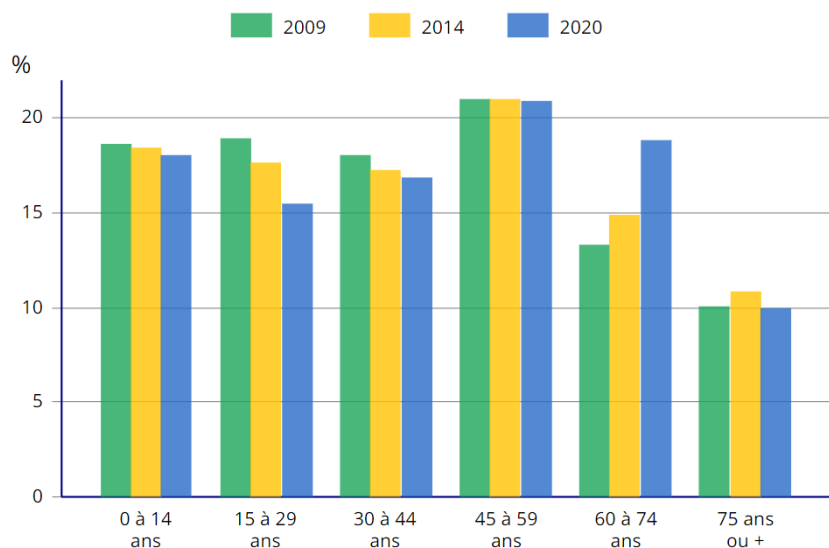
Source : balances comptables DGFiP, budgets principaux des communes.

Source : la Banque Postale – les finances locales : note de conjoncture septembre 2023

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20240221-2024-02-1-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

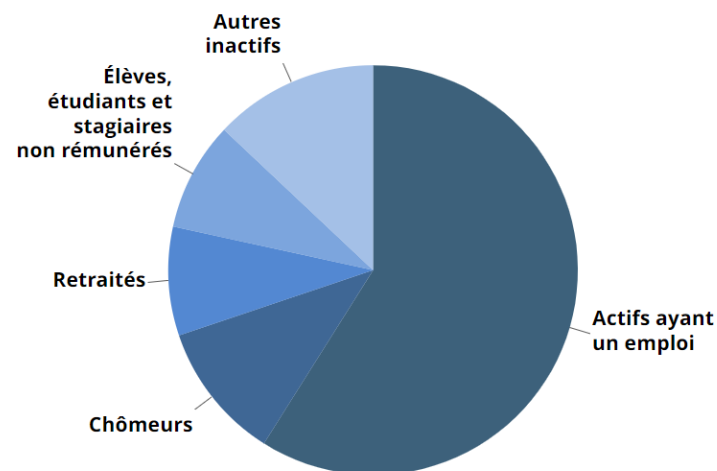
Indicateurs pour Aire-sur-la-Lys

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	688	793	630
Taux de chômage en %	16,1	18,6	15,6
Taux de chômage des 15 à 24 ans	34,9	43,6	29,1
Taux de chômage des 25 à 54 ans	13,1	14,9	14,8
Taux de chômage des 55 à 64 ans	10,8	15,2	10,0

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20240221-2024-02-1-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Inondations 2023 / 2024

Les inondations ayant touché le territoire, en particulier la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, en novembre 2023 et en janvier 2024, ont impacté les ouvrages hydrauliques, les berges des cours d'eau et les voiries, ainsi que certains bâtiments et matériels/mobiliers communaux.

Le préjudice est estimé à 1.400.000 € TTC, qui seront inscrits au Budget Primitif 2024, hors charges diverses de fonctionnement (intervention des personnels et des engins communaux, mise à disposition de sacs de sable, parpaings, ... auprès des habitants).



Inondations 2023 / 2024

Les reconnaissances de catastrophe naturelle pour débordement des cours d'eau et coulées de boues ont été publiées ; les déclarations au titre de la remontée des nappes phréatiques sont en cours.

Les déclarations y afférentes ont été faites auprès de l'assurance de la Commune et des aides ont été sollicitées auprès des partenaires publics (DSEC et fonds exceptionnel de l'Etat, Plan d'urgence de l'Agence de l'Eau, FARDA du Département du Pas-de-Calais, Fonds Inondations de la Région Hauts de France).



Loi relative à la programmation des finances publiques pour la période 2023–2027

- ▶ La loi n° 2023–1195 du 18 décembre 2023, relative à la programmation des finances publiques pour la période 2023–2027, maintient les engagements européens de la France liés à l'euro : le déficit public ne doit pas excéder 3% du PIB.
- ▶ Aussi, les 3% du PIB visant toutes les dépenses publiques et sociales, la loi de programmation fixe un objectif de réduction des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales : une augmentation de 4,8% en 2023, mais seulement de 2% en 2024 et de 1,3% en 2027, inférieure à l'inflation actuelle.

Principales mesures de la loi de finances pour 2024

- ▶ Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales : +3,9 %
- ▶ Revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement : + 320 millions d'euros dont :
 - 140 millions d'euros pour la DSU et 150 millions d'euros pour la DSR.
- ▶ Maintien de l'amortisseur électricité et le bouclier tarifaire :
 - Seuil de déclenchement relevé à 250 €/MWh (contre 180 €/MWh en 2023).
- ▶ DETR et DSIL :
 - La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) s'élève à 1,046 milliard d'euros et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à 570 millions d'euros mais elles sont fléchées principalement sur la transition écologique.

Autres mesures de la loi de finances pour 2024

► Fonds vert :

- Le fonds vert est porté à 2,5 milliards d'euros (contre 2 milliards en 2023) dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés sur 2024, financés en partie sur des crédits existants;
- À partir de 2024, l'État généralise la dématérialisation des dossiers de demandes de dotation (DETR, DSIL et Fonds vert) et les préfetures devront utiliser un formulaire commun à la DETR et à la DSIL.

► Obligation des « Budgets Verts » dans les communes de plus de 3 500 habitants : nouvelle annexe obligatoire

- La loi de finances pour 2024 prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique devra comporter un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ».

► Compte Financier Unique:

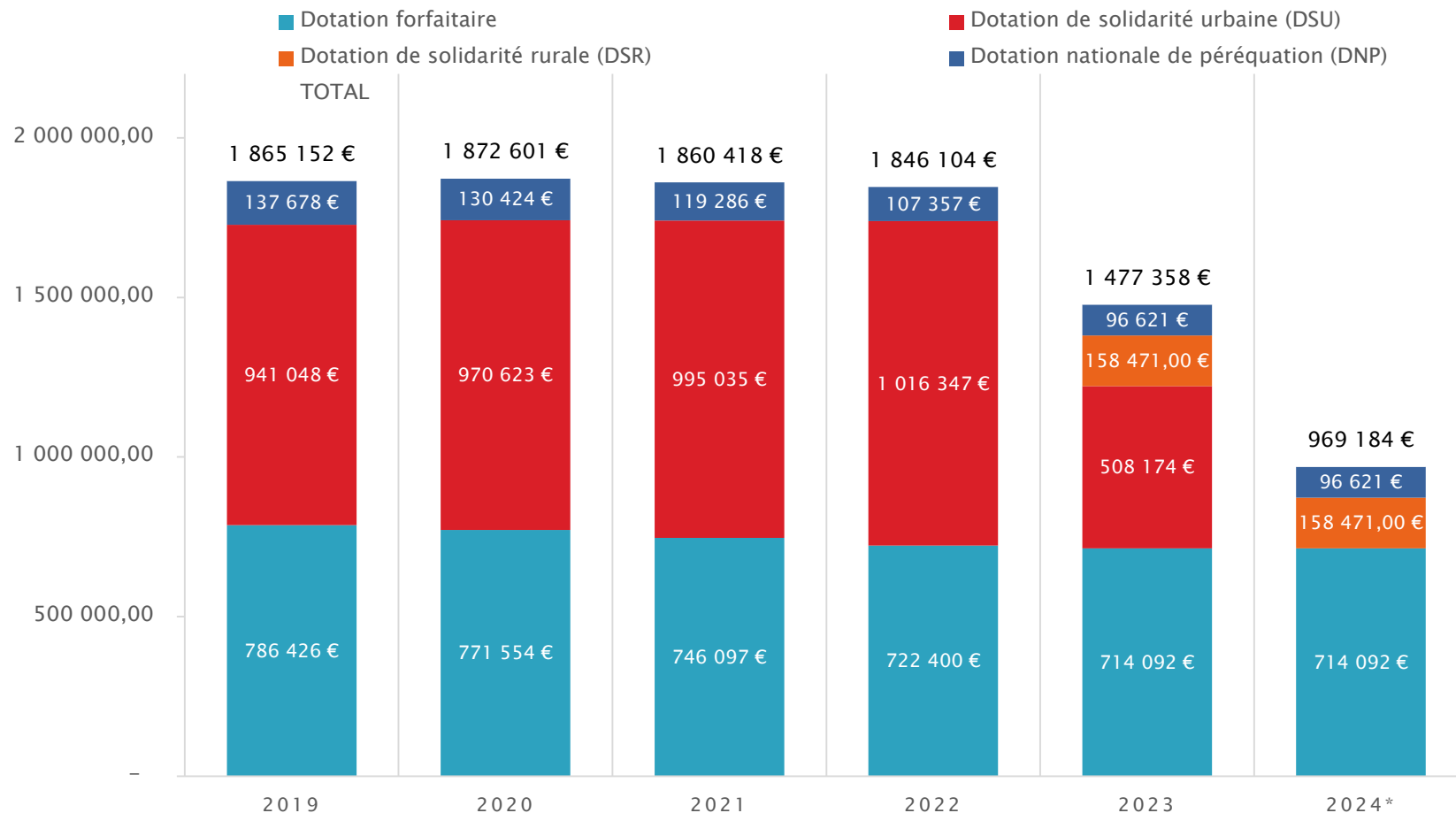
- La loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation progressive, d'ici 2027, à l'ensemble du secteur public local du compte financier unique (CFU). En se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

Perspectives 2024

Recettes de fonctionnement



Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)



* Prévisionnel

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20240221-2024-02-1-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

Fiscalité

		Prévisionnel 2023	Définitif 2023	Prévisionnel 2024
Taxe d'habitation <i>Résidences secondaires et logements vacants (hors habitations principales)</i>	Base	384 869	608 062	478 714
	Taux voté en %	24,10%	24,10%	24,10%
	Produit	92 753 €	146 543 €	115 370 €
Taxe sur le foncier bâti	Base	10 733 000 €	10 752 943 €	11 172 308 €
	Taux voté en %	51,32%	51,32%	51,32%
	Produit	5 508 176 €	5 512 605 €	5 727 597 €
	Coefficient correcteur	41 141 €	41 172 €	41 172 €
Taxe sur le foncier non bâti	Base	308 600	308 537	320 570
	Taux voté en %	60,07%	60,07%	60,07%
	Produit	185 376 €	185 338 €	192 566 €

Taux communal
29,06 % + Taux
départemental
22,26 %

2023 : inclus lissage TFPB de -5 805 €

2024 : inclus revalorisation prévisionnelle des bases de 3,9% (Chiffres DGFIP prévisionnels 2024)

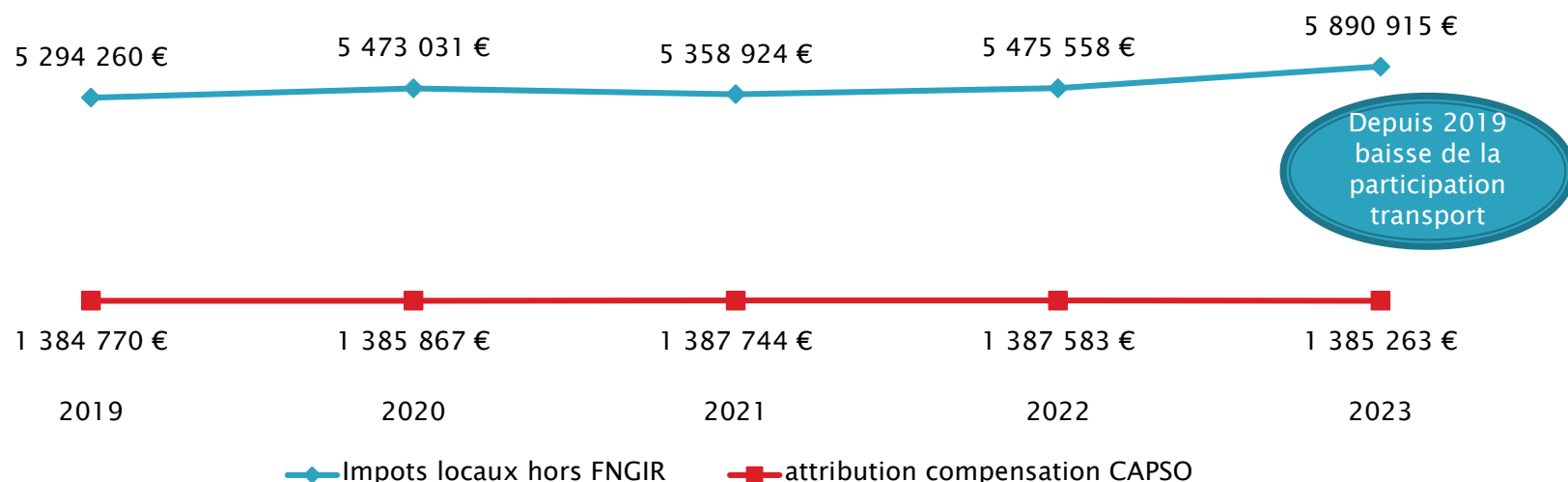
La campagne de taxe d'habitation 2023 a été réalisée pour la première année à partir des données que les propriétaires ont déclaré dans le service "Gérer Mes Biens Immobiliers" (GMBI). Cette évolution était rendue nécessaire par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette campagne se caractérise par des variations d'assiette qui peuvent être parfois importantes.

Au final, à l'issue de la campagne, plus de 82% des propriétaires particuliers ont effectué une déclaration via GMBI permettant ainsi de fiabiliser les conditions d'occupation des locaux en identifiant mieux les résidences secondaires. Cependant, dans un certain nombre de cas, la taxe d'habitation a pu être émise à tort. Il a été constaté un nombre plus important de contentieux en 2023 que par le passé mais surtout les montants dégrevés sont plus élevés.

Afin de conforter la fiabilité des bases prévisionnelles 2024 de la taxe d'habitation, un nouveau processus de calcul des bases prévisionnelles est mis en place cette année. Les bases TH 2023 dégrevées par la DGFIP, correspondant à des taxations émises à tort en 2023, seront déduites des bases imposées définitives 2023, sur lequel sera appliqué le coefficient de revalorisation 2024 de 3,9%.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants 2023, dégrevé après taxation, reste acquis à la Commune.

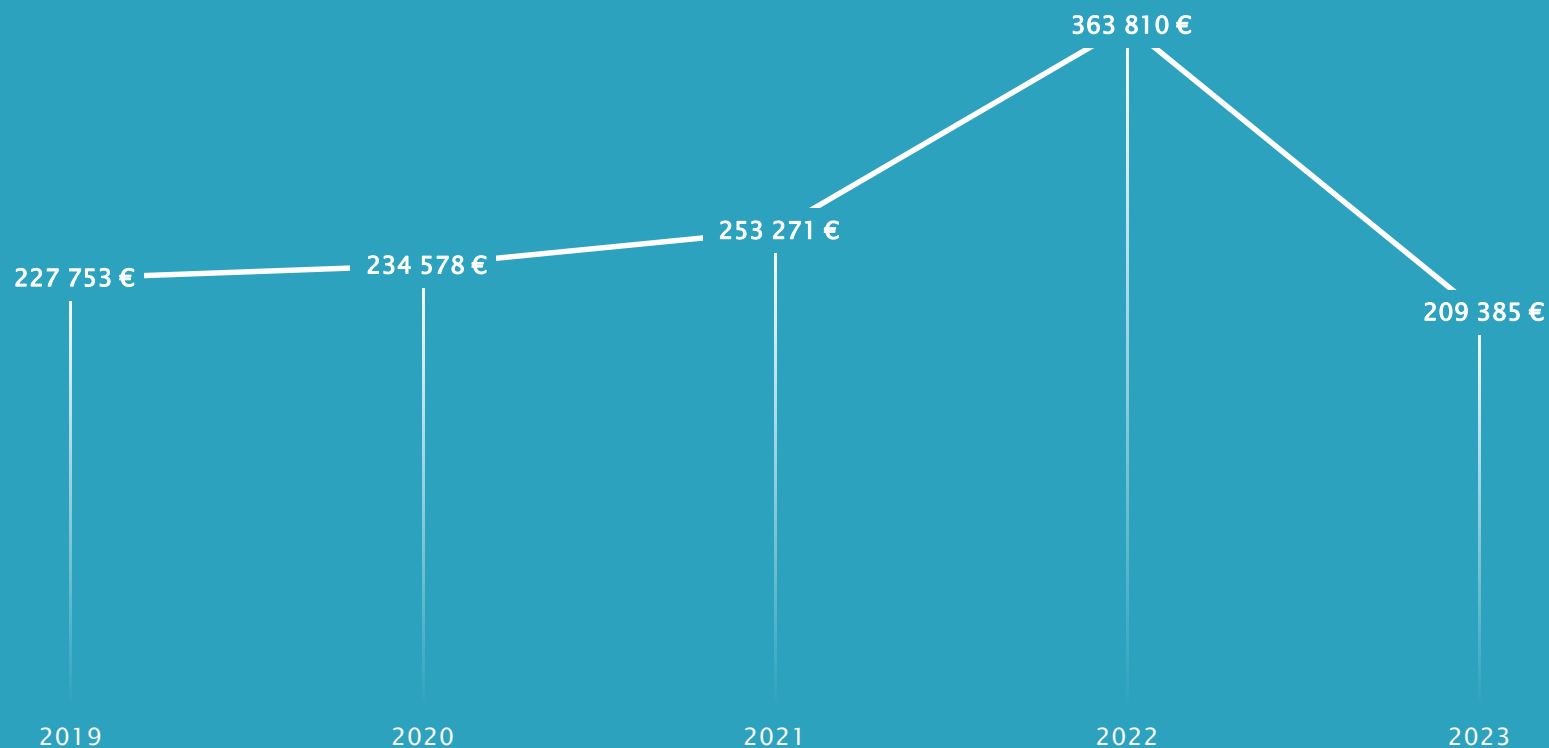
Total des taxes perçu (impôts locaux – hors FNGIR)



Les allocations compensatrices reversées par l'Etat à la Commune tiennent compte du bénéfice de l'abattement de 30% sur la part communale de la taxe sur la foncier bâti en quartier prioritaire Politique de la Ville appliquée aux bailleurs sociaux suivants : Pas-de-Calais Habitat et Flandre Opale Habitat (minoration de l'allocation). Ce dispositif est reconduit jusqu'en 2024.

Dans le cadre du Pacte fiscal et financier (PFF) 2021–2025 de la CAPSO, 50 % du produit de la taxe sur le foncier bâti (TFB) est reversé de la Commune d'Aire-sur-la-Lys à la CAPSO pour les ZA existantes et à venir, à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022 (délibération du CM 2021–11–N°6 du 22/11/2021).

Droits de mutation



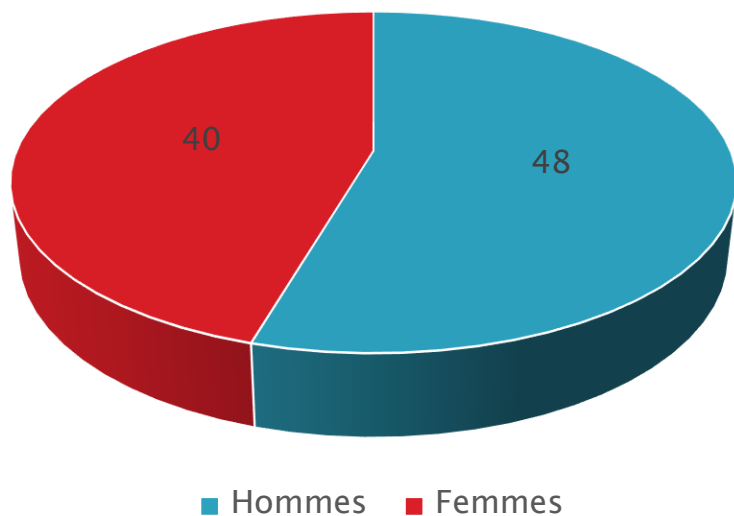
Perspectives 2024

Dépenses de fonctionnement

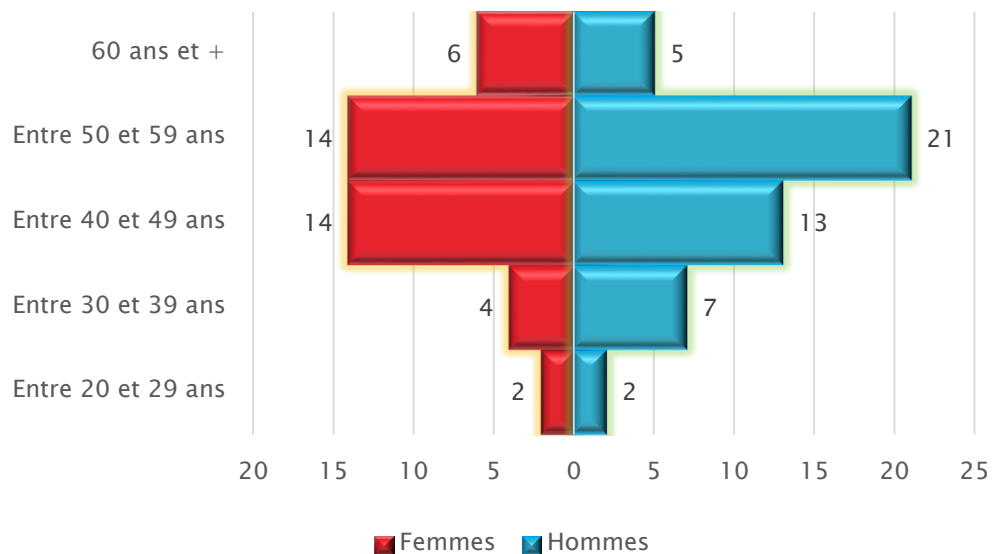


Composition de la masse salariale au 1^{er} janvier 2024

Répartition des effectifs par genre (titulaires)

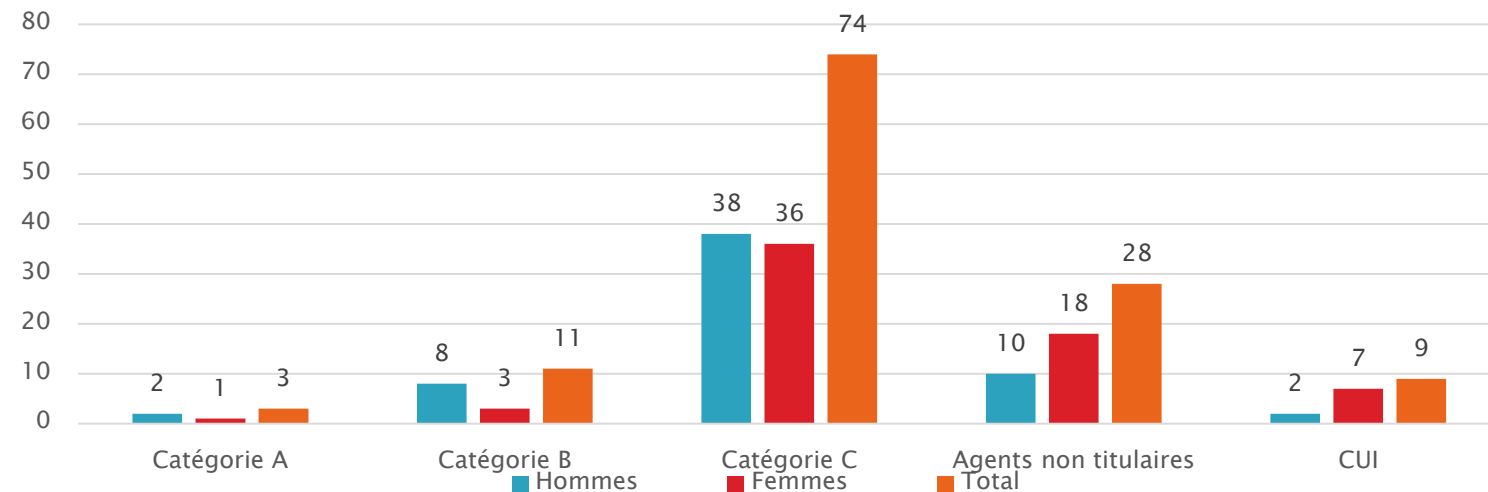


Pyramide des âges par genre (titulaires)

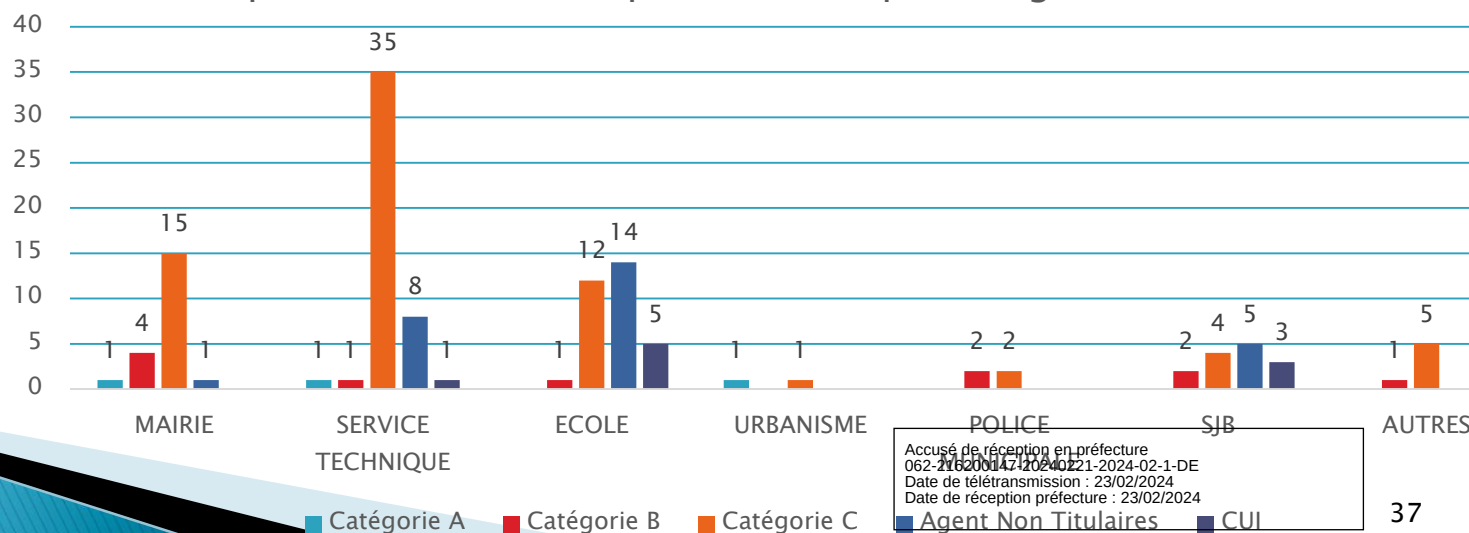


Composition de la masse salariale au 1^{er} janvier 2024

Répartition des effectifs par genre et catégorie

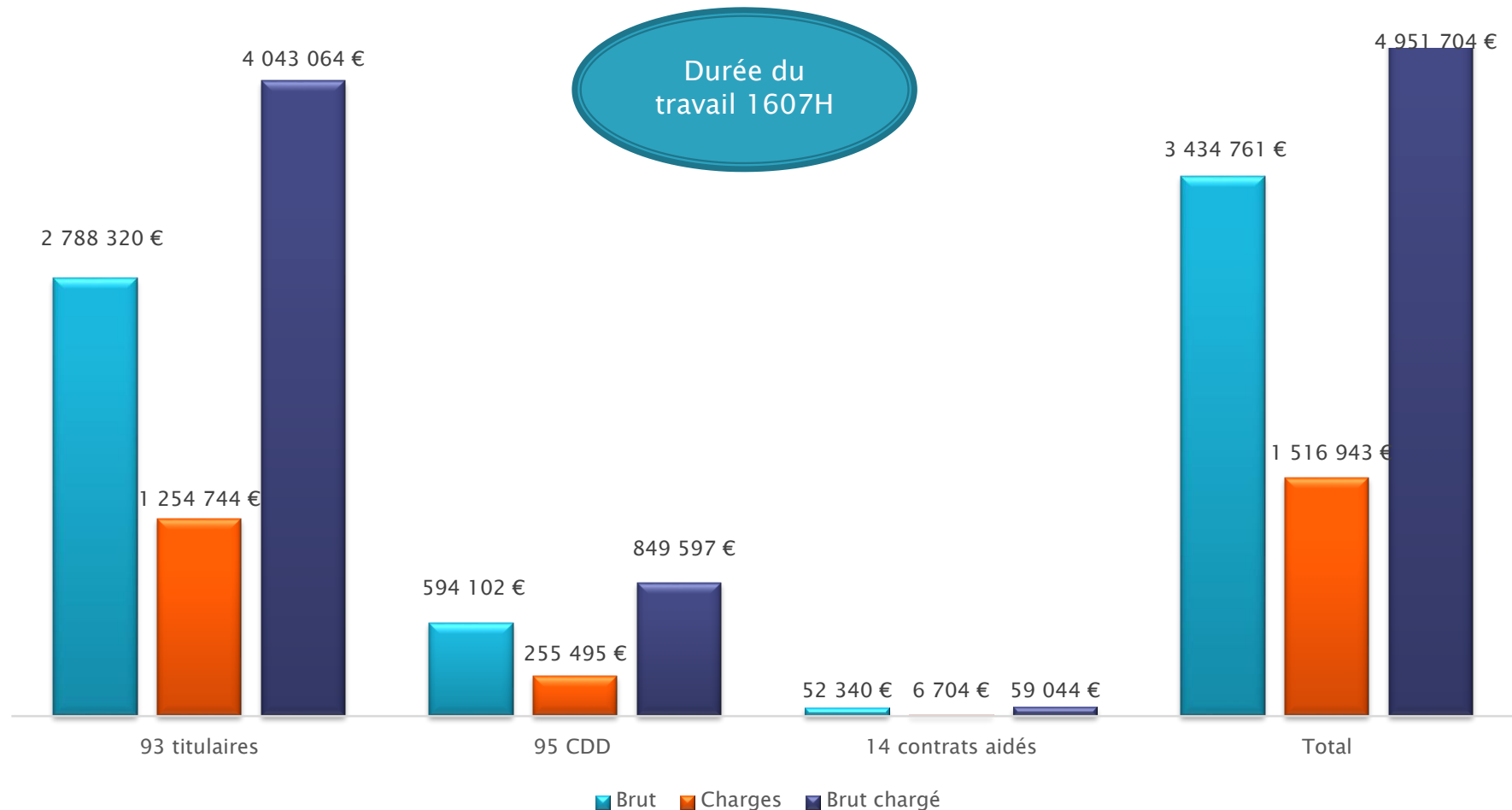


Répartition des effectif par service et par catégorie



Prévisionnel charges globales personnel 2024

(hors assurance statutaire, médecine de prévention et cotisations CNAS)



L'évolution 2024 repose notamment :

- La revalorisation du SMIC en 2023 et au 1^{er} janvier 2024
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaire au 1^{er} janvier 2024 à chaque agent;
- La revalorisation du Supplément Familial (SFT);
- L'augmentation de la participation aux charges sociales.

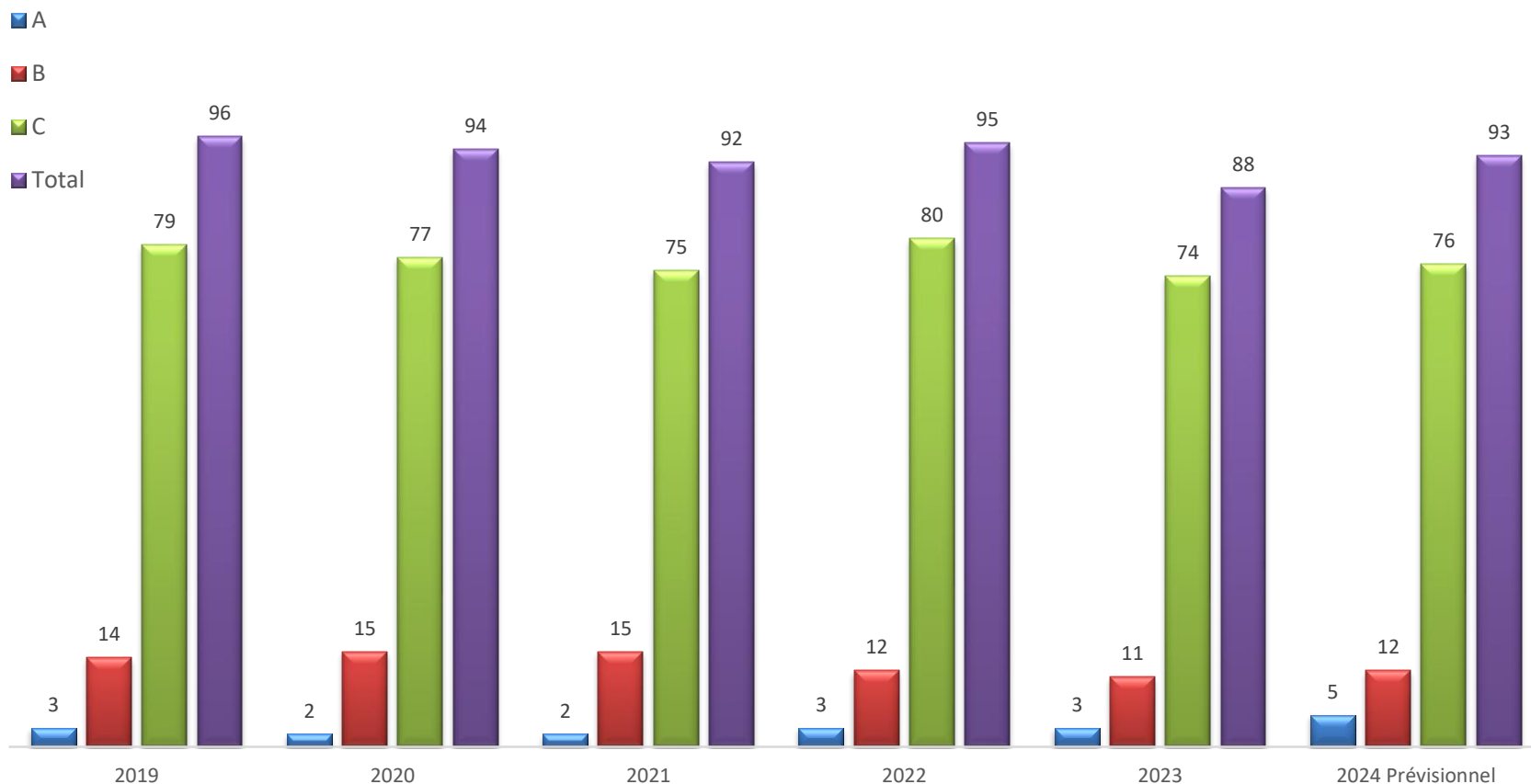
Accusé de réception en préfecture

662-216200147-20240221-2024-02-1-DE

Date de télétransmission : 23/02/2024

Date de réception préfecture : 23/02/2024

Evolution du personnel titulaire par catégorie



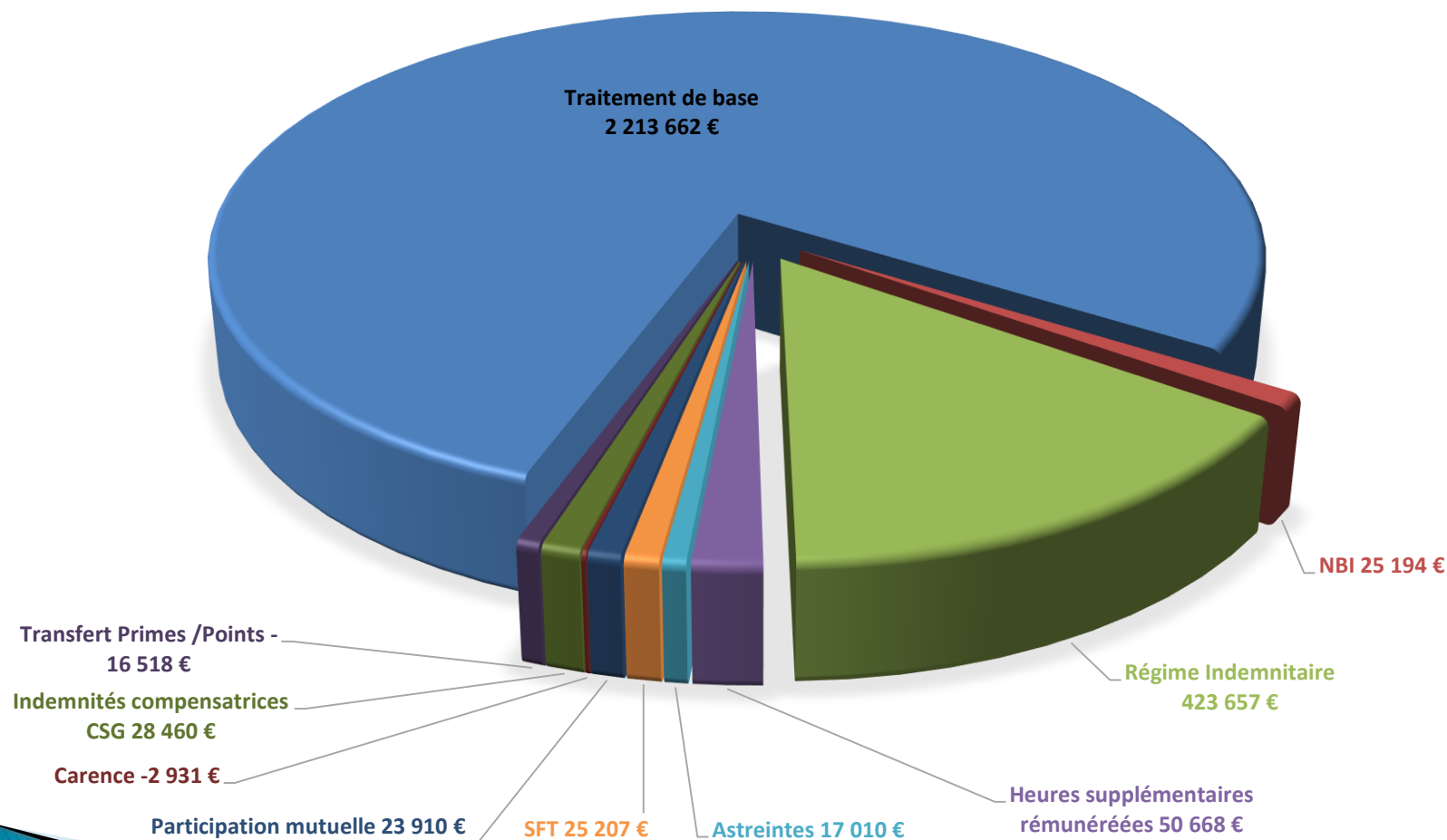
Résultat établi sur la base des agents présents au 31 décembre de l'année N.
 Les agents en disponibilité pour convenance personnelle (5) ne sont pas pris en compte.
 * : y compris 1 agent mis à disposition de l'ESL
 ** : y compris 3 agents mis à disposition de l'ESL et 5 agents en position de CLD (3) ou disponibilité pour raison de santé (2)

En 2023, la Commune a nommé 14 agents via l'avancement de grade (Categ C), un agent par promotion interne (de B vers A) et a recruté 6 agents pour la médiathèque dont 1 agent réintégré suite à la fin de mise à disposition de l'ESL .
 L'évolution 2024 repose sur la démission de 5 agents et sur d'éventuelles promotion interne.

Accusé de réception en préfecture
 062-216200147-20240221-2024-02-10-DE
 Date de télétransmission : 23/02/2024
 Date de réception préfecture : 23/02/2024

Détail prévisionnel charges du personnel titulaire 2024

(hors charges patronales)

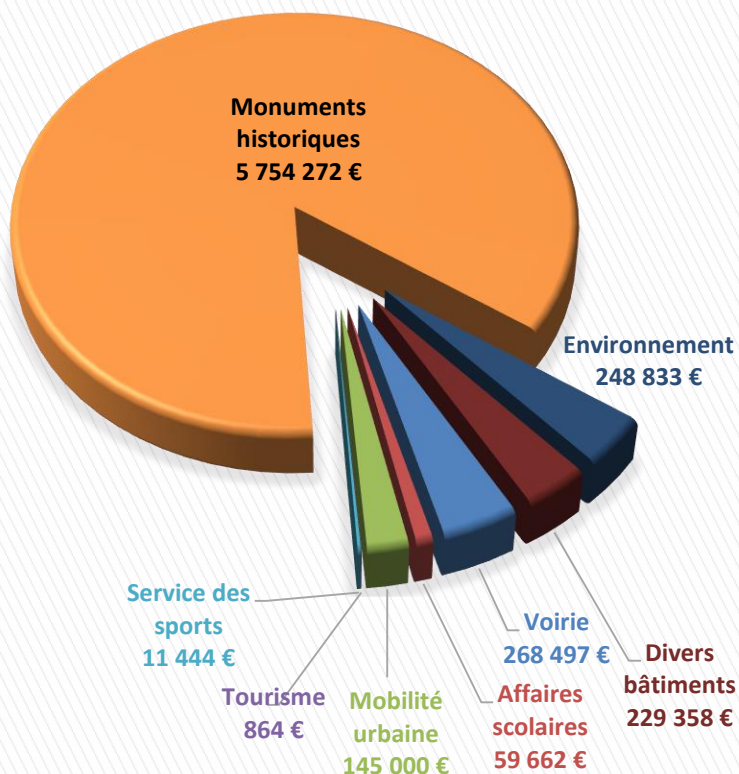


Perspectives 2024

Dépenses d'investissement

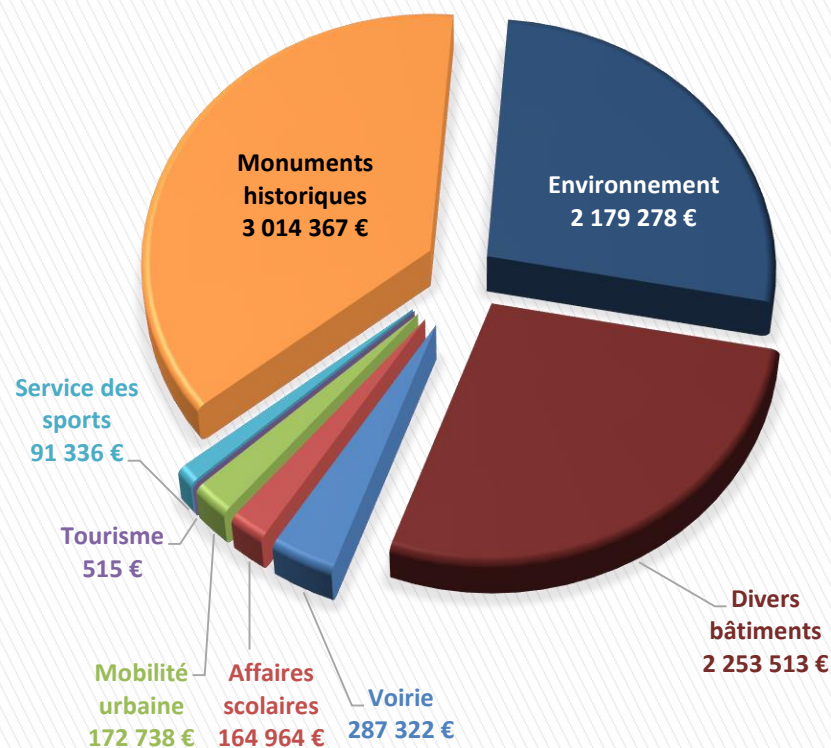


Les principales dépenses d'Investissement



2023

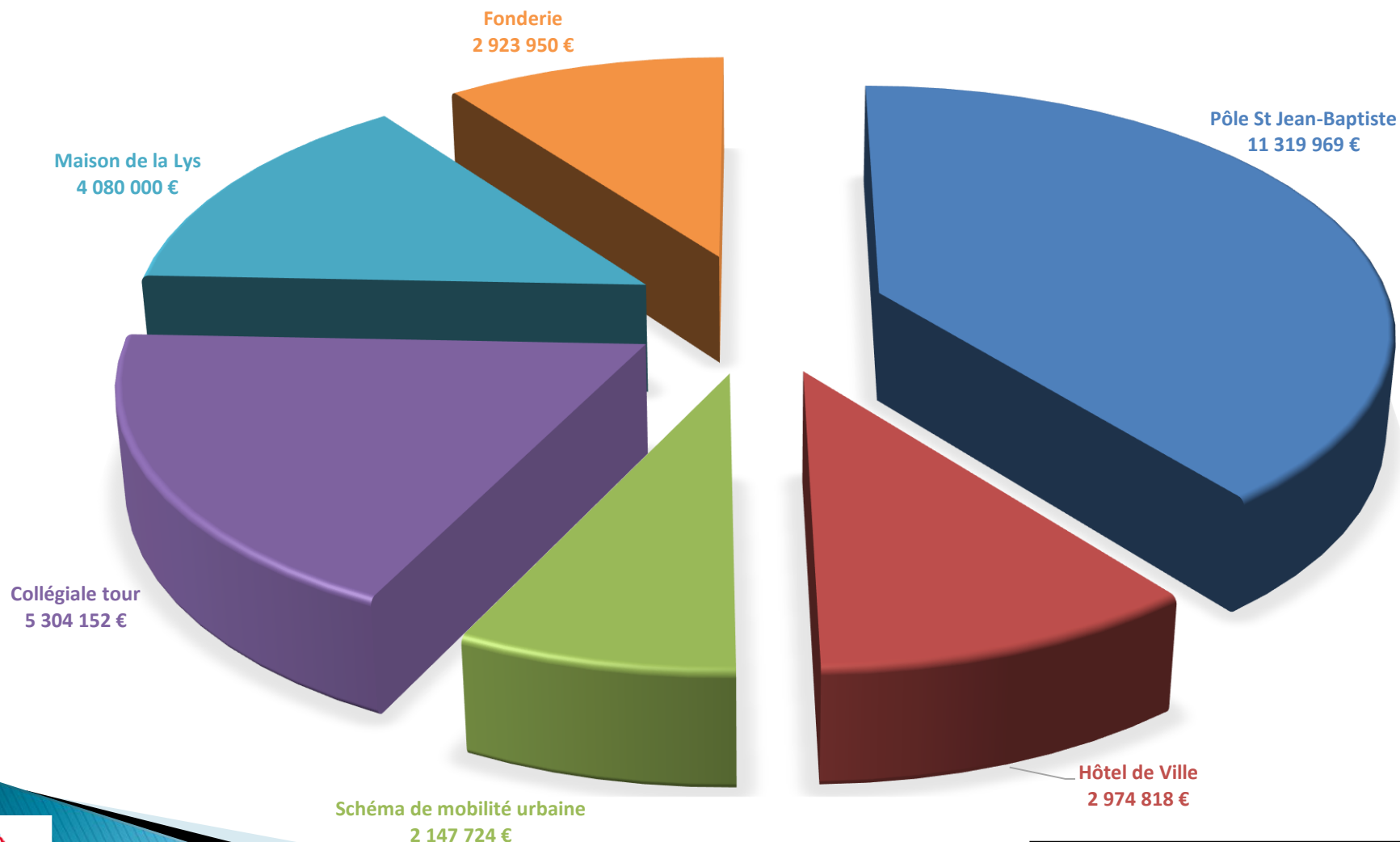
Total réalisé : 6 717 929 €



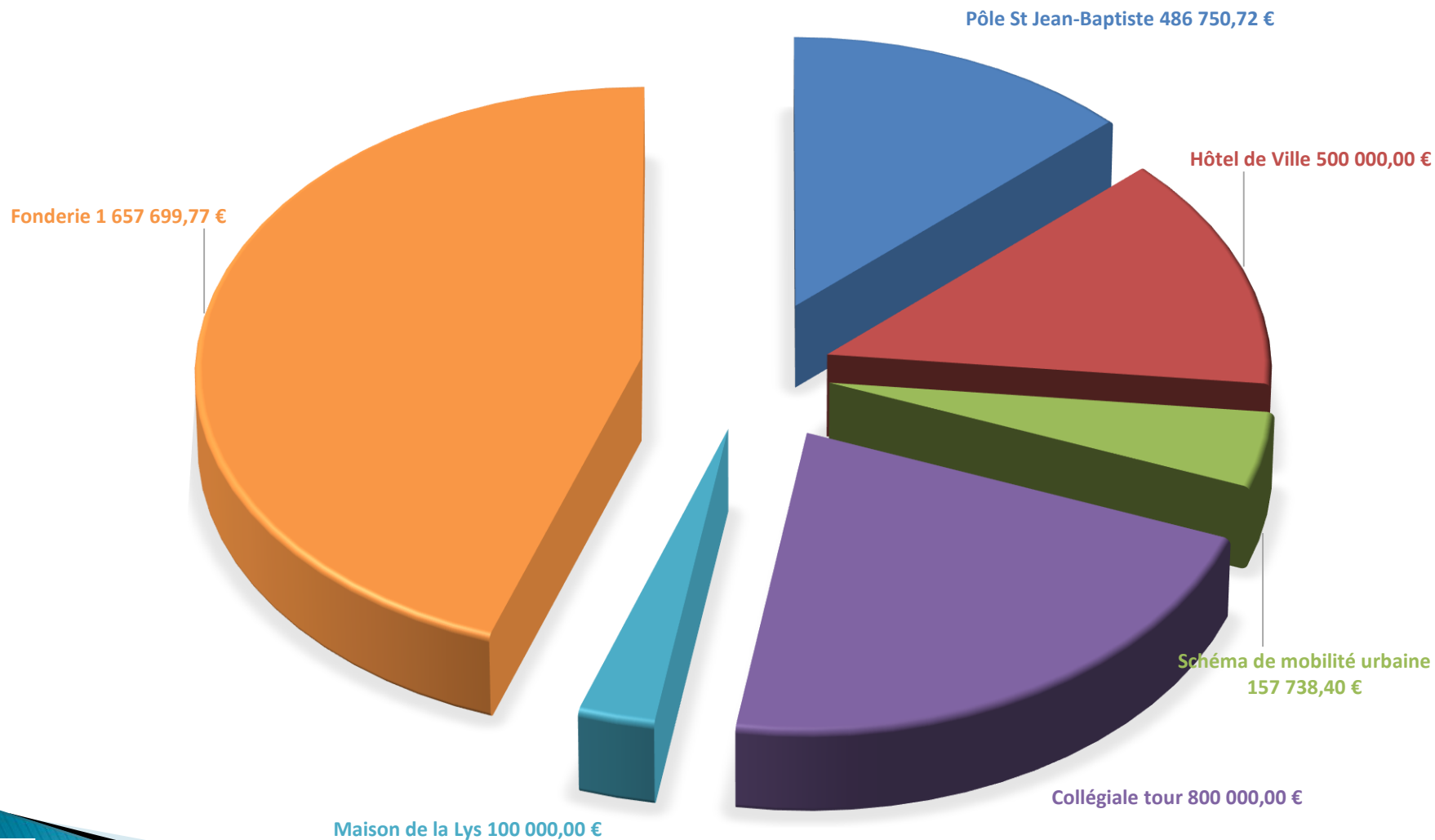
2024

Total BP : 12 557 240 €

Montant global des AP



Crédits de Paiement (CP) 2024



Perspectives 2024

Recettes d'investissement



Recette sur AP

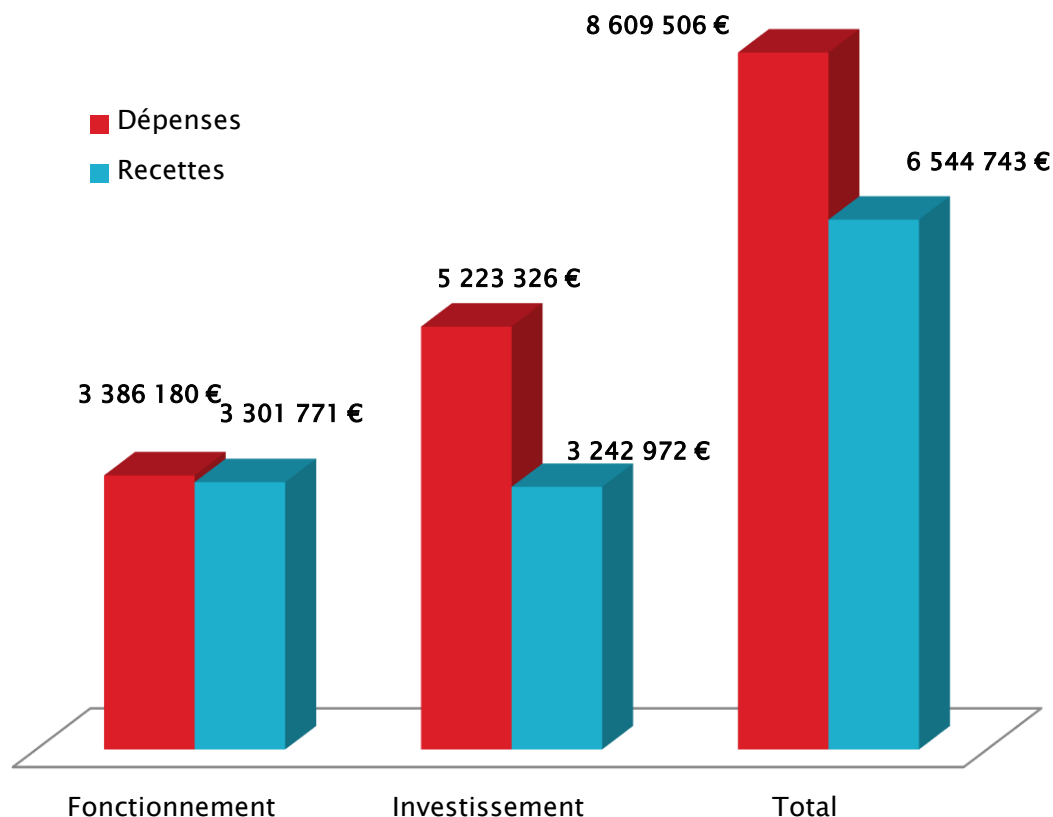
- Pour couvrir les dépenses inscrites en AP/CP, des recettes de nos partenaires institutionnels sont attendues. Les plans de financement suivants ont été établis :

	Etat	Région	Département	Autres financeurs	FCTVA	Autofinancement / emprunt	
Pôle St Jean-Baptiste	1 805 445 €	60 500 €	2 728 826 €	1 452 799 €	1 633 364 €	3 639 035 €	32,15%
Hôtel de Ville	420 684 €	--	--	--	443 507 €	2 110 627 €	70,95%
Schéma de mobilité urbaine	166 473 €	68 849 €	216 000 €	14 278 €	306 756 €	1 375 368 €	64,04%
Tour Collégiale	1 362 086 €	1 135 072 €	1 036 595 €		816 207 €	954 191 €	17,99%
Maison de la Lys	340 000 €	939 500 €	640 000 €	117 000 €	590 544 €	1 452 956 €	35,61%
Fonderie	200 000 €		640 000 €	288 000 €	426 821 €	1 369 128 €	46,82%
TOTAL	4 294 688 €	2 203 921 €	5 261 421 €	1 872 077 €	4 217 199 €	10 901 306 €	
	14,94%	7,67%	18,30%	6,51%	14,67%	37,92%	

Budget de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Saint-Quentin



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20240221-2024-02-1-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024



- ▶ Le budget 2023 de la ZAC de Saint Quentin est clôturé par un résultat d'ensemble prévisionnel de – 2 064 763 €.
- ▶ Pour 2024, le budget de la ZAC tiendra compte des ventes de terrains (commercialisation de la tranche optionnelle 3 et d'une partie des parcelles coté Saint-Quentin) afin de programmer la poursuite des travaux.